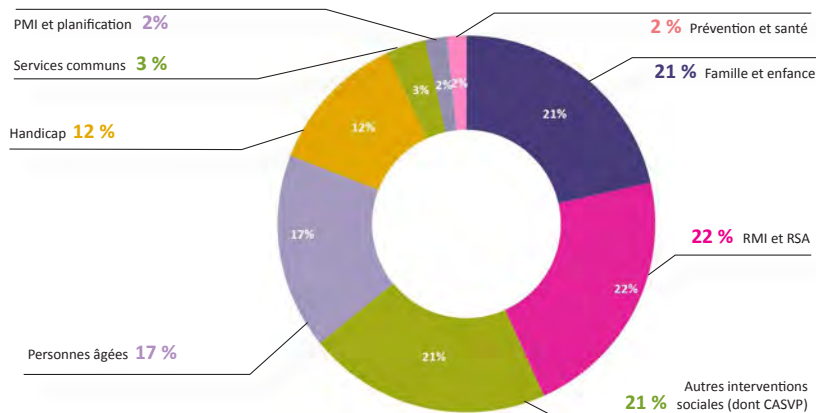


5/ AIDE SOCIALE ET SOLIDARITÉ

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'AIDE SOCIALE ET À LA SOLIDARITÉ - CA 2014



EN M€	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Dépenses de fonctionnement	1 776,1	1 773,3	1 796,1
<i>dont masse salariale</i>	<i>165,0</i>	<i>166,7</i>	<i>166,0</i>
Dépenses d'investissement	28,1	53,8	36,3
Recettes de fonctionnement	128,8	141,5	138,3
Recettes d'investissement	4,8	5,4	7,4

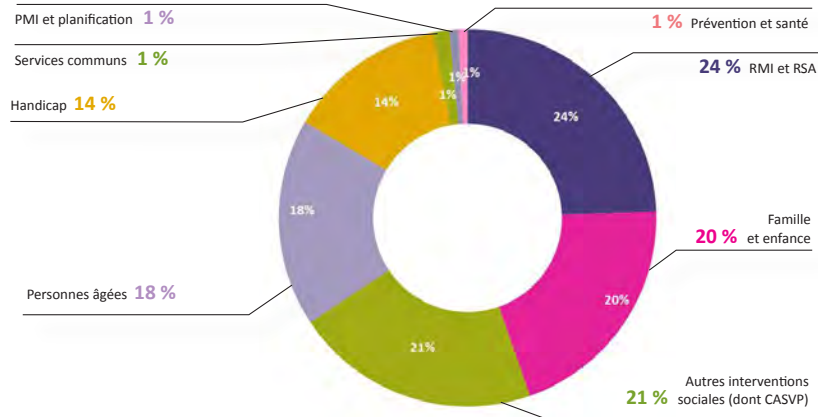
SECTION DE FONCTIONNEMENT

EN 2014, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DÉDIÉ À L'AIDE SOCIALE ET À LA SOLIDARITÉ S'ÉLÈVE À 1 796,1 M€, DONT 166,0 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE, HORS CONTRIBUTION DE LA VILLE AU DÉPARTEMENT (S'ÉLEVANT À 700,0 M€ EN DÉPENSES ET RECETTES, CETTE CONTRIBUTION EST NEUTRE POUR LA COLLECTIVITÉ).

La stabilisation de la masse salariale dans le domaine de l'aide sociale et de la solidarité relève de facteurs contraires. L'aide sociale à l'enfance connaît un net recul (- 3,7 M€) sous l'effet du report de gestion d'une prime aux assistantes familiales départementales de décembre 2014 à janvier 2015 (2,8 M€) et d'une diminution de cette population. Ce recul est compensé par la ventilation des contrats aidés sur toutes les politiques publiques (cf politique publique "développement économique").

En 2014, les dépenses consacrées à l'aide sociale et à la solidarité hors masse salariale ont atteint 1 630,1 M€, en hausse de 23,5 M€, avec un taux d'exécution de 99,6 %.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2014



Principal poste de dépenses, **les dépenses liées au Revenu de solidarité active (RSA)** inscrites pour 403,3 M€ ont été consommées à hauteur de 399,0 M€, dont 337,2 M€ versés au titre des allocations RMI/RSA et 53,5 M€ au titre du Programme départemental pour l'insertion. Ces dépenses connaissent une progression de 18,0 M€ par rapport à 2013, essentiellement liée à la hausse du nombre d'allocataires (67 292 fin 2014, contre 65 063 fin 2013).

L'**aide sociale à l'enfance** constitue le deuxième poste de dépenses, avec un montant mandaté de 328,4 M€, contre 342,1 M€ en 2013 (soit une baisse de 4,0 %). Les **frais d'hébergement** s'élèvent à 211,9 M€ contre 226,3 M€ en 2013. Cette diminution s'explique principalement par la baisse du nombre de mineurs isolés étrangers (MIE) pris en charge (1 674 en octobre 2014 contre 1 959 en octobre 2013) en raison de la mise en œuvre de la circulaire du 31 mai 2013 « relative aux modalités de prise en charge des MIE ». 23,9 M€ d'allocations ont par ailleurs été versés au titre de la **prise en charge hôtelière**. Ces allocations sont en diminution de 2,5 M€ par rapport à 2013 principalement sous l'effet du nouveau dispositif de réservation de chambre d'hôtels par le SAMU social qui a permis une baisse du prix moyen de la nuitée hôtelière.

Les **participations aux clubs de prévention spécialisée** restent stables pour un montant de 25,2 M€.

Les **dépenses liées aux personnels intérimaires** (soit les éducateurs et infirmiers appelés en renfort pour le suivi particulier de jeunes ayant de graves troubles du comportement) s'élèvent à 10,9 M€.

Les dépenses relatives aux « autres interventions sociales » de la Ville de Paris s'établissent à 314,9 M€ pour une inscription de 315,0 M€. Ces dépenses comprennent principalement la contribution versée au **Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP)** qui atteint 313,4 M€ en 2014, en diminution de 1,0 M€. Cette évolution est liée d'une part à un effet de périmètre dû au transfert du remboursement des frais de personnel des Services sociaux départementaux polyvalents (SSDP) du CASVP vers le Département et d'autre part à une hausse des dépenses au titre des charges de fonctionnement et des allocations.

Les dépenses au titre de l'aide sociale aux personnes âgées et de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) représentent 291,0 M€ pour une inscription de 291,2 M€. Elles augmentent de 3,7 M€ par rapport au CA 2013. Le montant de l'**aide à l'hébergement des personnes âgées** s'élève à 149,0 M€, contre 146,0 M€ en 2013.

L'APA s'établit à 134,8 M€ en hausse de 1,6 M€ par rapport à 2013 du fait de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, comprenant :

- 82,6 M€ prévus au titre de l'APA à domicile, contre 70,4 M€ en 2013, le nombre de bénéficiaires passant de 16 960 bénéficiaires fin 2013 à 17 368 fin 2014 (soit + 2,4 %) ;
- 49,8 M€ prévus au titre de l'APA en établissement, contre 59,0 M€ en 2013, le nombre de bénéficiaires progressant de 2,1 % par rapport à 2013 ;
- le solde portant sur les frais de gestion versés à la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

L'aide sociale aux personnes handicapées atteint 221,5 M€, en progression de 8,8 M€ par rapport à 2013. Les frais d'hébergement constituent le poste de dépense principal pour un montant de 146,4 M€, en augmentation de 4,1 M€ du fait de la revalorisation des prix de journée des structures existantes et de l'ouverture de nouvelles structures.

Les allocations versées au titre de la Prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) s'élèvent à 70,0 M€, avec respectivement 49,6 M€ et 20,4 M€. Elles connaissent une évolution inversée, la PCH progressant de 5,2 M€ par rapport à 2013 tandis que l'ACTP diminue de 0,4 M€, cette allocation ayant vocation à disparaître à terme.

Les autres interventions sociales du Département, qui comprennent notamment les actions de soutien à la lutte contre l'exclusion, à l'égalité homme/femme, à l'intégration des étrangers et à la politique sociale, représentent 27,8 M€, soit un montant en progression de 1,5 M€ par rapport à 2013.

L'inscription au titre du Fonds de solidarité logement (FSL) reste stable, à hauteur de 19,9 M€.

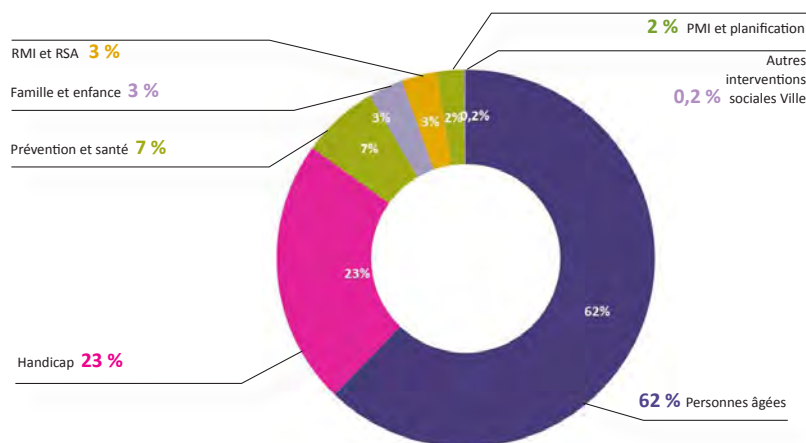
Les dépenses liées aux services communs du Département s'établissent à 22,3 M€, en hausse de 5,2 M€ par rapport à 2013 sous l'effet du transfert des remboursements aux Services sociaux départementaux polyvalents (SSDP) susmentionnés.

La protection maternelle et infantile (PMI) et la planification familiale représentent une dépense de 12,9 M€, ce qui correspond à une légère diminution de 1,8 % par rapport à 2013.

Enfin, les dépenses relatives à la prévention et à l'éducation pour la santé s'élèvent à 12,3 M€, incluant les crédits dédiés aux prophylaxies (7,1 M€), aux actions de prévention par l'éducation (2,2 M€), à la lutte contre les toxicomanies (1,2 M€), ou encore aux centres de santé (1,0 M€).

EN 2014, LES RECETTES LIÉES À L'ACTION SOCIALE ET À LA SANTÉ ONT ATTEINT 138,3 M€, POUR UN MONTANT DE CRÉDITS OUVERTS DE 140,8 M€, SOIT UN TAUX D'EXÉCUTION DE 98,2 %. ELLES DIMINUENT DE 3,2 M€ PAR À 2013.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2014



Les principales recettes portent sur l'**aide sociale aux personnes âgées** ; elles sont en hausse de 1,3 M€ en 2013 pour atteindre 86,0 M€. Les recouvrements sur bénéficiaires représentent un montant de 71,6 M€.

Les **recettes afférentes à la politique à destination des personnes handicapées** s'élèvent à 31,5 M€ en 2014, contre 27,1 M€ en 2013. Elles incluent les dotations versées par la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie (CNSA) au titre de la PCH et au titre de la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) à hauteur de 16,4 M€, en progression de 1,4 M€. Les recouvrements sur bénéficiaires atteignent quant à eux 14,4 M€.

Dans le domaine du **RMI/RSA**, 4,2 M€ de recettes ont été titrées, contre 6,8 M€ en 2013, en raison du décalage sur l'année 2015 du versement de la participation du Fonds social européen.

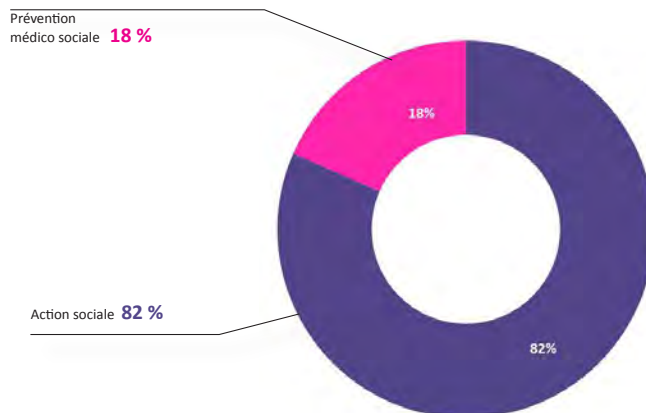
Les recettes liées **aux interventions en faveur de la famille et de l'enfance** s'élèvent à 4,1 M€, en baisse de 2,3 M€ par rapport à 2013. Elles sont constituées principalement de redevances.

Les recettes relatives à la **protection maternelle et infantile (PMI) et à la planification familiale** sont constituées de participations de la Sécurité sociale et d'organismes mutualistes. Elles sont stables par rapport à 2013 et s'établissent à 3,1 M€.

Dans le cadre de la **prévention et de l'éducation pour la santé**, le Département a perçu 9,1 M€ de recettes, en légère baisse de 0,6 M€ par rapport à 2013.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2014



LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU SECTEUR SOCIAL S'ÉLÈVENT À 36,3 M€, DONT 29,6 M€ POUR L'ACTION SOCIALE ET 6,7 M€ POUR LA PRÉVENTION MÉDICO-SOCIALE.

La construction de l'EHPAD Villers-Cotterêts a fait l'objet d'une subvention de 5,5 M€ au CASVP. Enfin, la déconcentration des services de l'aide sociale à l'enfance s'est poursuivie avec 2,7 M€ investis pour l'antenne rue David d'Angers dans le 19ème arrondissement et celle rue Ordener dans le 17ème arrondissement.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT S'ÉLÈVENT À 7,4 M€.

EN M€	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Dépenses de fonctionnement	351,8	366,0	391,7
<i>dont masse salariale</i>	<i>284,4</i>	<i>289,7</i>	<i>310,1</i>
Dépenses d'investissement	68,8	91,1	54,9
Recettes de fonctionnement	199,7	202,7	203,2
Recettes d'investissement	1,9	1,7	4,8

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EN 2014, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À LA FAMILLE S'ÉLÈVE À 391,7 M€, DONT 310,1 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

La progression des dépenses de masse salariale sur la fonction famille relève principalement de l'ouverture de 796 nouvelles places d'accueil pour la petite enfance en régie et le recrutement en 2014 de 278 ETP sur ce secteur (principalement sur les corps d'auxiliaires de puéricultures, d'adjoints techniques de la petite enfance, d'éducatrices jeunes enfants, de puéricultrices et de psychologues).

Les dépenses au titre de la famille hors masse salariale évoluent de façon dynamique en 2014 (+ 6,9 %) pour atteindre un montant de 81,6 M€.

Cette augmentation est principalement liée à la hausse des dépenses relatives aux **crèches et garderies** du fait des 1 674 nouvelles places livrées en 2014, avec notamment :

- dans le 9^{ème} arrondissement, l'ouverture de 148 nouvelles places, dont 66 places rue des Martyrs ;
- dans le 13^{ème} arrondissement, l'ouverture de 300 nouvelles places, dont 96 places rue Gustave Gefroy ;
- dans le 14^{ème} arrondissement, l'ouverture de 66 nouvelles places rue Liancourt ;
- dans le 17^{ème} arrondissement, l'ouverture de 57 nouvelles places, dont 30 rue Berzélius ;
- dans le 19^{ème} arrondissement, l'ouverture de 289 nouvelles places, dont 66 places rue David d'Angers.

Par ailleurs, les dépenses consacrées à la **mission familles** s'élèvent à 1,0 M€, en progression de 0,1 M€ par rapport à 2013.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES À LA FAMILLE CONCERNENT EXCLUSIVEMENT LES CRÈCHES ET GARDERIES. EN 2014, ELLES REPRÉSENTENT À 203,2 M€, SOIT UNE HAUSSE DE 0,5 M€ PAR RAPPORT À 2013.

Ces recettes se composent pour environ 40 % des **participations familiales**, qui progressent de 6,1 M€ en 2014 pour atteindre 78,9 M€, principalement en raison de l'augmentation de la fréquentation liée à l'ouverture de nouvelles places.

Par ailleurs, la **Caisse d'allocations familiales (CAF)** compense une part restante du coût de la place au travers du versement de la PSU et de la PSEJ dont le calcul est assis sur le niveau des participations familiales. En 2014, ces participations s'élèvent à 122,4 M€, en baisse de 6,0 M€ par rapport à 2013 en raison de la modification par la CAF du calendrier du versement des acomptes et soldes de ses participations au titre de la PSU (alignement sur celui de la PSEJ).

SECTION D'INVESTISSEMENT

EN 2014, LA VILLE A INVESTI 54,9 M€ POUR LA PETITE ENFANCE.

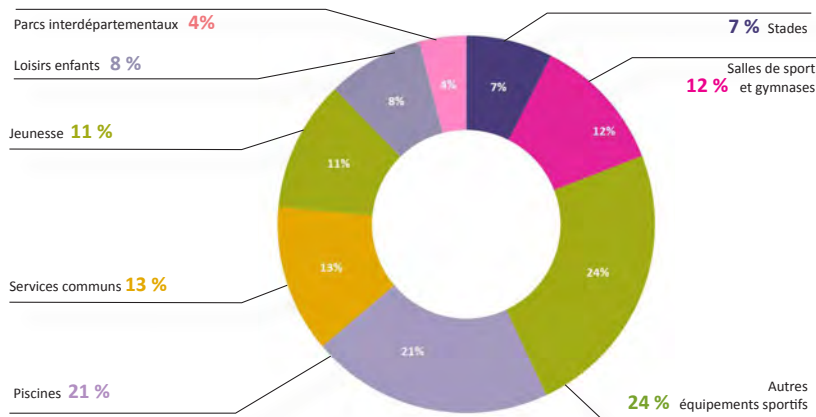
Des subventions d'équipement ont été accordées aux crèches associatives (notamment ONCP pour 1,4 M€, ABC Puériculture pour 0,6 M€, UDAF pour 0,6 M€, la Maison des Bout'Chou à hauteur de 0,3 M€ ou encore la Croix Rouge Française pour 0,3 M€) pour un montant de 6,5 M€.

Au total ce sont 1674 places nouvelles qui ont été ouvertes en 2014 avec 6,5 M€ pour les crèches associatives et 36,5 M€ pour les autres, avec notamment 3,7 M€ pour l'ouverture de la crèche rue David d'Angers dans le 19ème arrondissement ou encore 2,0 M€ pour la crèche rue Montéra dans le 12ème arrondissement.

L'entretien et l'équipement des crèches a mobilisé 11,0 M€, dont 7,6 M€ sur les enveloppes d'intérêt local.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE LA PETITE ENFANCE S'ÉLÈVENT À 4,8 M€ EN 2014, ET CONSISTENT POUR L'ESSENTIEL EN DES SUBVENTIONS VERSÉES PAR LA CAISSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES.

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ AU SPORT ET À LA JEUNESSE - CA 2014



EN M€	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Dépenses de fonctionnement	192,9	197,8	201,8
<i>dont masse salariale</i>	<i>110,5</i>	<i>113,9</i>	<i>119,7</i>
Dépenses d'investissement	118,7	139,7	70,3
Recettes de fonctionnement	62,0	67,9	89,7
Recettes d'investissement	1,1	3,5	4,2

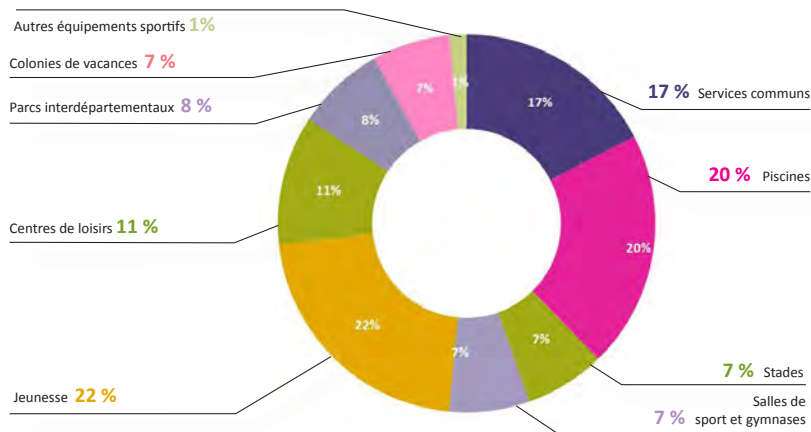
SECTION DE FONCTIONNEMENT

EN 2014, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ AU SPORT ET À LA JEUNESSE S'ÉLÈVE À 201,8 M€, DONT 119,7 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

Outre les effets liés à la revalorisation nationale des grilles indiciaires des catégories B et C, l'exercice 2014 s'est caractérisé par l'ouverture de plusieurs nouveaux équipements (Centres sportifs Beaujon et Porte des Lilas, Gymnase Mac Donald, etc.) et la titularisation d'adjoints d'animation et d'action sportive contractuels (catégorie C) dans le corps des Educateurs des Activités Physiques et Sportives (catégorie B). D'un point de vue statutaire, la filière sportive connaît également la montée en puissance progressive du corps des Conseillers des Activités Physiques et Sportive (catégorie A) avec l'ouverture de ce corps aux personnels de la maîtrise suite à la création d'une spécialité "gestion des équipements sportifs".

Le budget de fonctionnement hors masse salariale dédié au sport et à la jeunesse s'établit à 82,1 M€, pour une inscription de 83,3 M€, ce qui représente un taux d'exécution des crédits ouverts de 98,6%. Ce budget est en baisse de 2,1% par rapport à 2013 (soit - 1,8 M€).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2014



Plus de 20 % des dépenses de fonctionnement sont consacrées aux **activités pour la jeunesse**, soit 17,8 M€. Les dépenses liées aux contrats de gestion des équipements jeunesse (soit à titre principal les Centres d'animation et les Antennes jeunes) sont de 5,2 M€ en baisse de 0,4 M€ depuis 2013, notamment du fait du renouvellement du marché des Antennes jeunes. S'y ajoutent les charges de fonctionnement des Écoles Municipales et du Sport (0,6 M€) et des Ateliers Bleus Sportifs (3,4 M€), des Centres sport découverte (0,8 M€) et les frais de transports scolaires (1,2 M€). Les subventions versées au titre de la jeunesse s'élèvent à 2,1 M€. Par ailleurs, un montant 1,0 M€ a été consacré aux événements sportifs pour les jeunes.

L'activité des **piscines** a représenté 16,7 M€, soit 20,3 % de l'ensemble des dépenses, en baisse de 1,0 M€ depuis 2013. Les charges découlant des contrats passés pour la gestion des piscines externalisées représentent 12,8 M€, en baisse de 1,4 M€ par rapport à 2013. Cette évolution s'explique principalement du fait de l'impact de la fermeture de la piscine Georges Hermant pour rénovation. Les charges relatives aux piscines gérées en régie, qui portent notamment sur la consommation d'eau et les produits chimiques, s'élèvent à 3,6 M€.

Les services communs représentent en 2014 14,3 M€, en baisse de 1,3 M€ par rapport à 2013, dont 11,3 M€ de subventions versées :

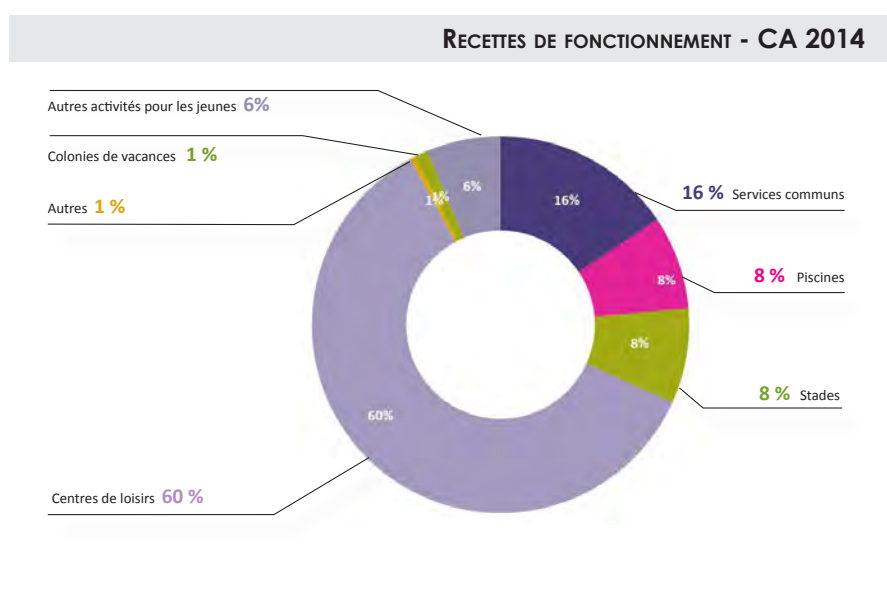
- au **sport de proximité** à hauteur de 6,3 M€, en diminution de 0,4 M€ par rapport à 2013, dont 0,4 M€ versés à titre exceptionnel ;
- au **sport de haut niveau** à hauteur de 5,1 M€, dont 1,1 M€ pour le Paris Université Club (PUC) Volley Ball et 1,0 M€ pour le Paris Levallois basket.

Le budget alloué au fonctionnement des **centres de loisirs** s'élève à 9,1 M€, en diminution de 0,3 M€ par rapport à 2013. Ces dépenses se décomposent principalement en 3,1 M€ de dépenses de transport, 1,3 M€ de droits d'entrée pour les activités des enfants, 1,9 M€ de fournitures et 0,8 M€ de frais d'hébergement.

Par ailleurs, 5,5 M€ ont été consacrés à l'organisation de **colonies de vacances**, dont 3,2 M€ pour l'hébergement. 6,2 M€ ont été alloués à la **gestion des parcs interdépartementaux** dans le cadre des conventions passées avec les Départements partenaires, montant stable par rapport à 2013.

Les dépenses relatives aux **équipements sportifs, hors piscines** s'élèvent à 12,5 M€, dont 5,7 M€ pour l'entretien et la **gestion des salles de sport et divers gymnases** et 5,6 M€ pour la gestion des **stades municipaux**.

LES RECETTES LIÉES AU SPORT ET À LA JEUNESSE S'ÉLÈVENT À 89,7 M€, SOIT 21,8 M€ SUPPLÉMENTAIRES PAR RAPPORT À 2013.



En 2014, l'activité des **centres de loisirs** a généré 54,1 M€, en hausse de 23,9 M€. Cette évolution provient essentiellement des recettes versées par la caisse des allocations familiales (35,6 M€ en 2014), en augmentation de 25,4 M€ par rapport à 2013. Cela correspond aux versements du solde 2013 et de l'acompte 2014 de la Prestation service enfance jeunesse (PSEJ) au titre du volet « sport » du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Les redevances et droits des services périscolaires au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs s'établissent à 11,7 M€, en baisse de 6,0 M€. S'y ajoutent, 6,8 M€ au titre du fonds d'amorçage de l'aménagement des rythmes éducatifs.

Les recettes relatives aux **services communs** atteignent 14,0 M€, dont 12,8 M€ au titre des redevances d'occupation domaniale en baisse de 5,0 M€ par rapport à 2013 (- 28,2 %), en raison d'un transfert technique d'imputation, neutre budgétairement. Les redevances perçues dans le cadre de la DSP Palais Omnisports de Paris Bercy et Parc des Princes s'établissent à 0,7 M€, en baisse de 0,3 M€ du fait de travaux de rénovation du POPB.

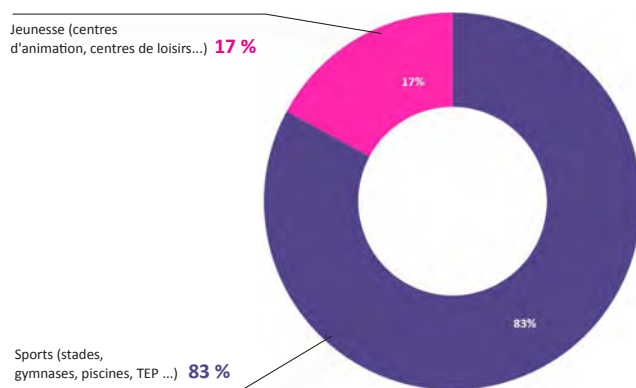
Par ailleurs, 7,2 M€ de recettes liées aux **piscines** ont été titrés en 2014, incluant 6,4 M€ de redevances et droits de services à caractère sportif.

Les produits des **autres activités pour les jeunes** s'élèvent à 5,7 M€, soit 1,3 M€ de moins par rapport à 2013. Ils sont principalement composés de 3,3 M€ de redevances et droits des services à caractère sportif et de 1,9 M€ de prestations CAF perçues principalement au titre des ateliers bleus sportifs.

Les recettes issues de l'activité des **stades** représentent 7,3 M€, en hausse de 5,6 M€ depuis 2013, dont 4,0 M€ au titre de la redevance versée par Roland Garros et 1,3 M€ de l'occupation du Stade Français ; cette hausse s'expliquant par le transfert technique susmentionné.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2014



LES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS ONT REPRÉSENTÉ 70,3 M€ EN 2014.

Les gymnases et salles de sport ont représenté le principal investissement : pour le centre sportif du Carreau du Temple et celui de la ZAC Beaujon, qui ont ouvert leurs portes début avril 2014, ont représenté un investissement respectif de 4,7 M€ et 1,2 M€. On peut également signaler 6,1 M€ d'investissements pour le gymnase de la ZAC Paris Nord Est dans le secteur MacDonald.

Concernant **les stades** ce sont 14,5 M€ qui ont été investis par la Ville, dont 5,5 M€ pour le Parc des Princes et 4,6 M€ pour le stade Jean Bouin.

13,5 M€ furent consacrés aux **piscines** avec notamment 3,2 M€ pour la piscine de la Butte aux Cailles dont la réouverture a eu lieu à l'été 2014.

L'entretien et l'équipement de ces différents lieux ont mobilisé 11,7 M€, dont 9,7 M€ sur les enveloppes d'intérêt local.

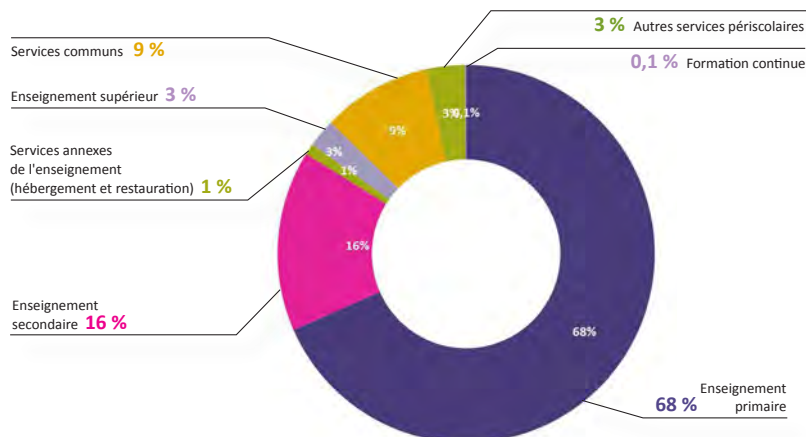
Pour les **centres d'animations**, on constate :

- 3,1 M€ investis sur le centre Binet dans le 18ème arrondissement inauguré début 2014 ;
- Dans le 9ème arrondissement, le nouveau centre de la Tour des Dames, qui regroupe un centre d'animation et un complexe sportif, s'est vu consacrer 2,5 M€.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT, POUR LEUR PART, ONT REPRÉSENTÉ 4,2 M€.

8/ ENSEIGNEMENT ET FORMATION

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION - CA 2014



EN M€	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Dépenses de fonctionnement	597,3	629,9	679,0
<i>dont masse salariale</i>	<i>394,1</i>	<i>409,6</i>	<i>459,2</i>
Dépenses d'investissement	153,2	169,2	176,2
Recettes de fonctionnement	21,9	21,5	22,0
Recettes d'investissement	20,2	17,4	19,4

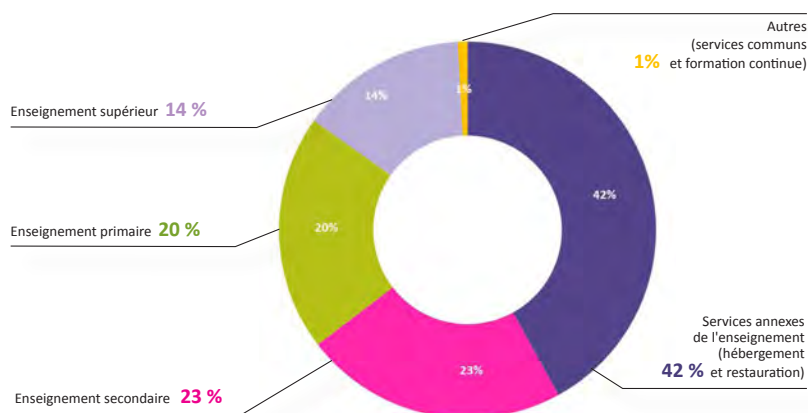
SECTION DE FONCTIONNEMENT

EN 2014, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION S'ÉLÈVE À 679,0 M€, DONT 459,2 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE (SOIT 67,6 %), EN HAUSSE DE 7,8 % PAR RAPPORT AU CA 2013. CETTE HAUSSE S'EXPLIQUE PAR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMÉNAGEMENT DES RYTHMES ÉDUCATIFS À COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2013.

Plus de la moitié de la progression des dépenses de personnel de la collectivité parisienne (50 M€) concerne l'enseignement et la formation. Cette forte variation (+ 12 % par rapport au CA 2013) s'explique par la montée en charge du dispositif de l'aménagement des rythmes éducatifs, qui a conduit à une augmentation de 833 ETP principalement sur les corps de catégorie C (Adjoints d'animation et d'action sportive, Agent de Renfort des Ecoles Maternelles, Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles). La réforme s'est également accompagnée d'une structuration de la filière d'animation en 2013 avec la création d'un corps de catégorie B, les animateurs des administrations parisiennes, constitué par la promotion anticipée en février 2014 des directeurs de centre de loisir (anciennement catégorie C) et celle d'un certain nombre d'adjoints d'animation. En corollaire, le niveau de vacation est resté élevé (en progression de 5 %) sous l'effet de la signature du Contrat Enfance Jeunesse qui doit permettre à la Ville d'améliorer encore l'encadrement des enfants sur les temps périscolaires.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement liées à l'enseignement et à la formation s'élevèrent à 219,8 M€, montant stable par rapport à 2013. Le taux d'exécution 2014 s'élève à 97,5 % pour 225,5 M€ de crédits ouverts.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2014



Les **services annexes de l'enseignement** regroupent une grande variété de services, dont la restauration, et représentent le principal poste de dépenses de fonctionnement avec 92,3 M€ en 2014. Ces dépenses sont en recul de 2,7 % par rapport au CA 2013, notamment sous l'effet de la baisse des dépenses d'hébergement et de restauration scolaire (69,9 M€ en 2014 contre 72,6 M€ en 2013). En revanche, la poursuite de la mise en œuvre de l'aménagement des rythmes éducatifs fait progresser de 0,2 M€ les dépenses relatives aux activités périscolaires et aux classes de découverte. Elles représentent ainsi 20,0 M€ en 2014, dont 9,4 M€ au titre des ateliers bleus et 6,0 M€ au titre de l'hébergement. 1,9 M€ sont par ailleurs consacrés auxancements d'appels à projets dans le cadre de l'ARE. Les subventions versées aux caisses des écoles pour la prise en charge de la restauration scolaire dans le premier degré s'élevèrent à 69,8 M€, en baisse de 2,7 M€ par rapport à 2013. 1,5 M€ ont également été consacrés aux dépenses relatives aux transports scolaires. Enfin, l'effort en faveur des services périscolaires départementaux s'élève à 0,9 M€ en 2014.

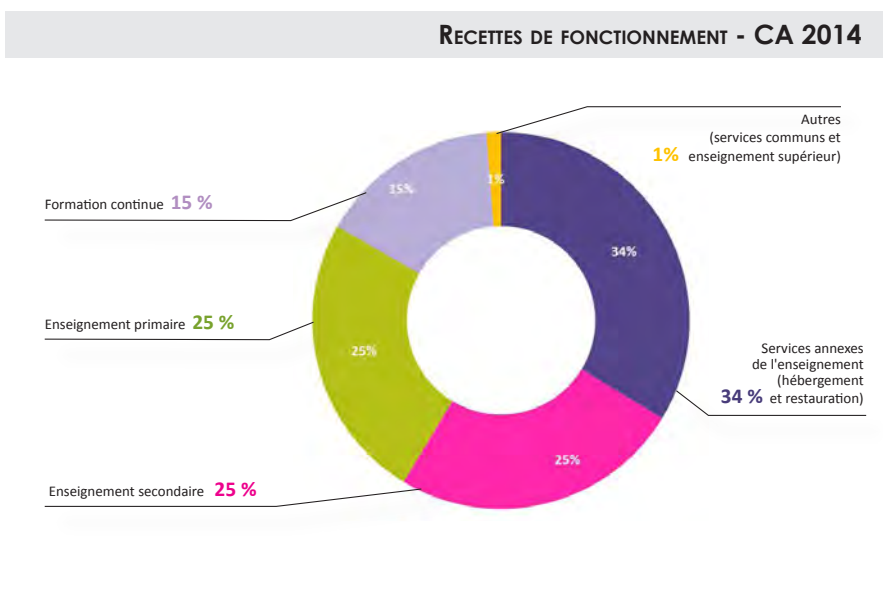
Les dépenses consacrées à **l'enseignement secondaire** représentent 49,7 M€ en 2014, en hausse de 3,6 % par rapport à 2013 (soit + 1,7 M€). 20,5 M€ ont été destinés aux dépenses de fonctionnement des collèges publics. Les dépenses de restauration scolaire représentent 5,4 M€ et les dépenses d'entretien des bâtiments 1,8 M€. Enfin les charges découlant du fonctionnement de l'École du Breuil s'élèvent à 0,6 M€.

L'enseignement primaire représente un budget de fonctionnement de 44,5 M€, en progression de 3,6 % par rapport à 2013. Le soutien à l'enseignement privé représente 27,3 M€ au titre des contrats d'association. 10,5 M€ ont été alloués à l'entretien et aux charges de fonctionnement courant (nettoyage, petit entretien et maintenance des locaux, fournitures, etc.) dont 3,3 M€ au titre de l'entretien des bâtiments, 1,3 M€ au titre des loyers et 1,2 M€ au titre de la maintenance informatique. Les subventions versées aux associations de soutien à la vie scolaire et au handicap se sont élevées à 0,4 M€.

Les dépenses de fonctionnement liées à l'**enseignement supérieur** s'élèvent à 31,5 M€ en 2014, stables par rapport à 2013 (+ 0,1 M€). 25,2 M€ ont été dédiés à la recherche et à l'enseignement supérieur, dont 13,9 M€ à l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielle (+ 0,1 M€ par rapport à 2013), 4,7 M€ à l'Ecole d'ingénieurs de la Ville de Paris (+ 0,4 M€) et 1,0 M€ à l'Institut d'études avancées. Le soutien à la vie étudiante représente 4,1 M€ en 2014 avec 1,4 M€ de bourses Erasmus. Enfin, 2,3 M€ sont consacrés au financement des écoles d'art.

Le budget alloué aux **services communs** de la Direction des affaires scolaires s'élève à 1,2 M€. Les dépenses de fonctionnement courant des cours municipaux d'adultes au titre de la **formation continue** représentent 0,5 M€.

EN 2014, **22,0 M€ DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT ONT ÉTÉ PERÇUES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION**, SUR UN TOTAL DE 23,6 M€ DE CRÉDITS OUVERTS (SOIT UN TAUX D'EXÉCUTION DE 93,2 %). DANS LEUR GLOBALITÉ, CES RECETTES SONT RELATIVEMENT STABLES PAR RAPPORT AU CA 2013 (+ 2,3 %).



7,4 M€ de recettes de fonctionnement seront perçues au titre des **services annexes de l'enseignement** dont 5,2 M€ au titre des participations familiales pour les ateliers bleus, les classes de découvertes et les études surveillées et 2,1 M€ au titre de la participation de l'État aux charges de santé scolaire.

L'**enseignement secondaire** génère un quart des recettes, pour un montant de 5,5 M€. 3,1 M€ ont été perçus au titre des participations familiales pour la restauration dans les collèges et 1,8 M€ de recettes sont liées à l'Ecole du Breuil dont 1,5 M€ de participations de l'Etat et de la Région.

5,4 M€ de recettes sont liées à l'**enseignement primaire**, dont 2,9 M€ de recettes de loyers des logements de fonction des directeurs d'écoles, 2,0 M€ de remboursements de charges et 0,4 M€ de recettes liées à la location des locaux scolaires pour diverses activités.

Le produit des droits d'inscription pour la **formation continue** dispensée au sein des cours municipaux d'adultes s'élève à 3,4 M€.

Enfin, 0,3 M€ d'**autres recettes de fonctionnement** sont liées à l'enseignement et à la formation, dont 0,1 M€ de participations pour la mutualisation de l'École Boule et 0,1 M€ de frais de formation par l'Ecole professionnelle supérieure d'arts graphiques et d'architecture.

LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMÉNAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES (ARE) ET L'AMÉLIORATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES EXÉCUTÉS EN 2014

L'EFFORT GLOBAL EN FAVEUR DU PÉRISCOLAIRE ET DE L'EXTRA-SCOLAIRE S'EST TRADUIT EN 2014 PAR UNE DÉPENSE DE 55,6 M€.

Dans ce cadre, 37,9 M€ ont été dédiés à l'effort de masse salariale afin de permettre une meilleure gestion des entrées/sorties et une meilleure préparation des ateliers sur le temps périscolaire ; de renforcer les équipes, ainsi que de reconnaître l'évolution du métier des ASEM et des animateurs. Une partie de ces dépenses est imputée sur la fonction « sport et jeunesse », au titre des centres de loisirs.

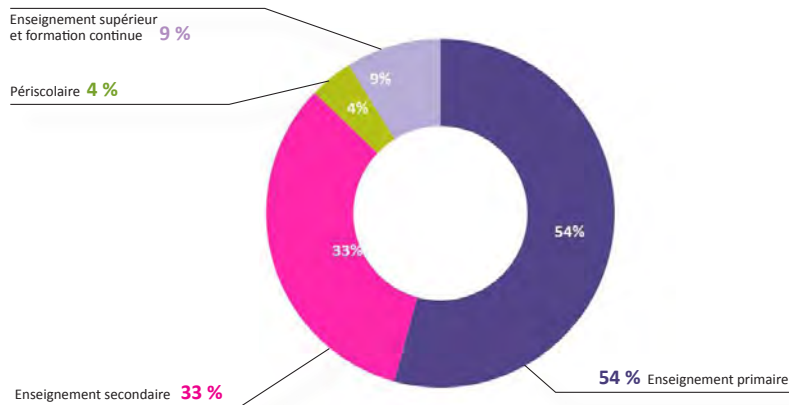
Les autres dépenses de fonctionnement découlant de ce dispositif s'établissent à 17,7 M€, incluant :

- 11,7 M€ au titre des ateliers dont 9,4 M€ d'ateliers périscolaires divers et 2,3 M€ d'ateliers sportifs ;
- 6,0 M€ de charges annexes au titre de la restauration et autres dépenses diverses.

En recettes, **21,9 M€ ont été encaissés fin 2014** avec 6,8 M€ au titre du fonds d'amorçage financé par l'Etat et 15,1 M€ de subventionnements versés par la CAF au titre de la prestation de services ordinaires (PSO) et des contrats enfance jeunesse (CEJ) pour l'atteinte d'objectifs quantitatifs d'accueil et qualitatifs.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2014



EN 2014, LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA COLLECTIVITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION SE SONT ÉLEVÉES À 176,2 M€ SOIT 7,0 M€ DE PLUS QU'EN 2013.

153,6 M€ ont été investis dans l'enseignement primaire et secondaire.

L'enseignement primaire a représenté près des deux tiers de l'effort d'investissement scolaire, avec 95,6 M€ de dépenses.

L'équipement et l'entretien des écoles maternelles et élémentaires ont mobilisé 39,5 M€ (dont 24,6 M€ sur l'enveloppe d'intérêt local). Les travaux de sécurité ont représenté 4,0 M€ en 2014. L'année 2014 a également vu s'achever les travaux de rénovation énergétique des écoles couvertes par le Contrat de partenariat énergétique (1,7 M€ en 2014).

56,1 M€ ont été dépensés pour les créations et rénovations d'écoles primaires, dont notamment :

- L'école maternelle du secteur Binet, dans le 18ème arrondissement (12,8 M€) ;
- Le groupe scolaire du boulevard Mac Donald, dans le 19ème arrondissement, livré en 2014 (6,3 M€) ;
- L'école élémentaire Olivier de Serres, dans le 15ème arrondissement (6,2 M€) ;
- L'école du secteur Masséna de la ZAC PRG dans le 13ème arrondissement (4,9 M€).

Les dépenses en faveur de l'enseignement secondaire ont représenté un effort de 57,9 M€.

Parmi les grandes opérations peuvent être citées celles de la ZAC Paris Nord Est (PNE) dans le 19ème arrondissement pour 23,4 M€, celle du collège de la ZAC Clichy-Batignolles dans le 17ème arrondissement (9,7 M€), du collège Georges Braque dans le 13ème arrondissement (1,6 M€) et du collège Balard-André Citroën dans le 15ème arrondissement (1,2 M€).

L'investissement en faveur des collèges autonomes s'est élevé à 10,6 M€.

L'enseignement supérieur et la recherche ont été soutenus cette année par la collectivité, à hauteur de 15,5 M€. Ainsi, l'Institut des métropoles durables a été subventionné à hauteur de 2,0 M€ et l'Institut des études avancées de 0,3 M€.

Les dépenses au titre du patrimoine universitaire parisien ont atteint 2,7 M€. Par ailleurs, 6,0 M€ ont été consacrés aux travaux de l'école Estienne, de l'ESPCI et de l'école Boule.

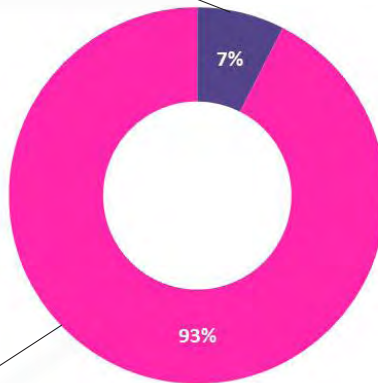
Le périscolaire, enfin, a fait l'objet d'un investissement de 7,1 M€, notamment pour l'amélioration de la restauration scolaire avec notamment 4,6 M€ pour le groupe scolaire Maurice d'Ocagne.

EN 2014, LES RECETTES D'INVESTISSEMENT LIÉES À L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION SE SONT ÉLEVÉES À 19,4 M€, DONT 1,4 M€ POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET 17,9 M€ POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. ELLES CONSISTENT POUR L'ESSENTIEL EN DES REMBOURSEMENTS RÉGIONAUX DES INVESTISSEMENTS EFFECTUÉS POUR LES LYCÉES DANS LES COLLÈGES-LYCÉES.

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2014

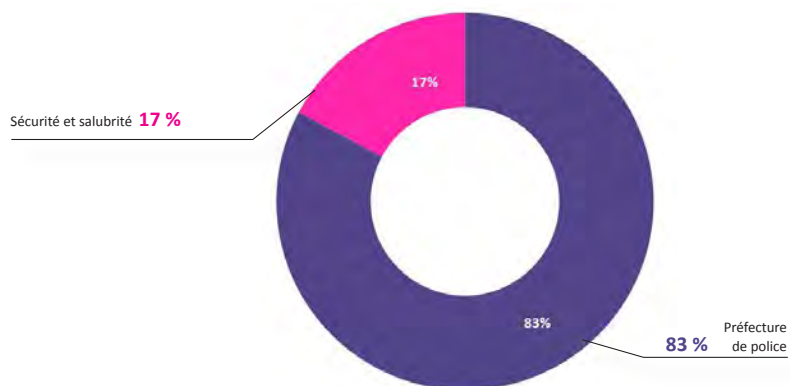
Enseignement primaire 7 %

Enseignement secondaire 93 %



9/ SÉCURITÉ

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À LA SÉCURITÉ EN 2014



EN M€	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Dépenses de fonctionnement	348,6	350,9	356,0
<i>dont masse salariale</i>	43,1	44,3	47,5
Dépenses d'investissement	16,9	14,1	24,6
Recettes de fonctionnement	3,0	1,0	0,8
Recettes d'investissement	0,6	0,2	0,8

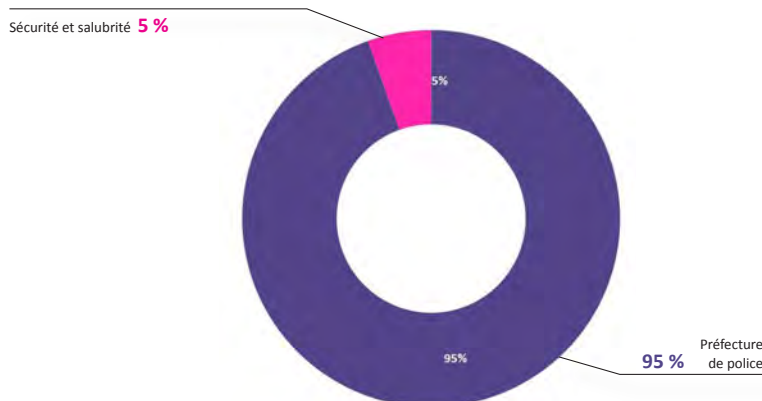
SECTION DE FONCTIONNEMENT

EN 2014, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À LA SÉCURITÉ S'ÉLÈVE À 356,0 M€, DONT 47,5 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

La masse salariale liée à la sécurité est facialement en progression sous l'effet d'une modification de périmètre. Afin d'améliorer la lisibilité des dépenses de personnel par politique publique, les dépenses liées aux contrats aidés (Emplois d'avenir et Contrat Unique d'Insertion) au Département et aux apprentis à la Ville ont été ventilées sur les domaines fonctionnels accueillant les recrutés, et en particulier la sécurité (cf politique publique "développement économique").

Les **dépenses de fonctionnement hors masse salariale consacrées à la sécurité représentent 308,5 M€** au CA 2014, en hausse de 1,9 M€ par rapport à 2013, soit + 0,6 %. Le taux d'exécution des crédits ouverts, pour un montant total de 308,7 M€, s'élève à 99,9 %.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2014



Principale dépense portée par la Ville au titre de la sécurité, la **subvention versée à la Préfecture de Police** s'élève à 291,7 M€ en 2014, en hausse de 0,5 % par rapport au CA 2013. Cette subvention versée par la Ville vise à compenser l'exercice à titre dérogatoire, par la Préfecture de Police, des compétences municipales de droit commun. Cette hausse découle notamment de l'impact de la revalorisation indiciaire des agents de catégorie C sur les dépenses de masse salariale de la Préfecture de Police.

Hors subvention à la Préfecture de Police, les dépenses au titre de la sécurité et de la salubrité publique représentent 16,8 M€, en hausse de 2,4 % par rapport à 2013.

Les **dépenses de gardiennage** représentent 9,3 M€ en 2014, en progression de 2,4 % par rapport à 2013.

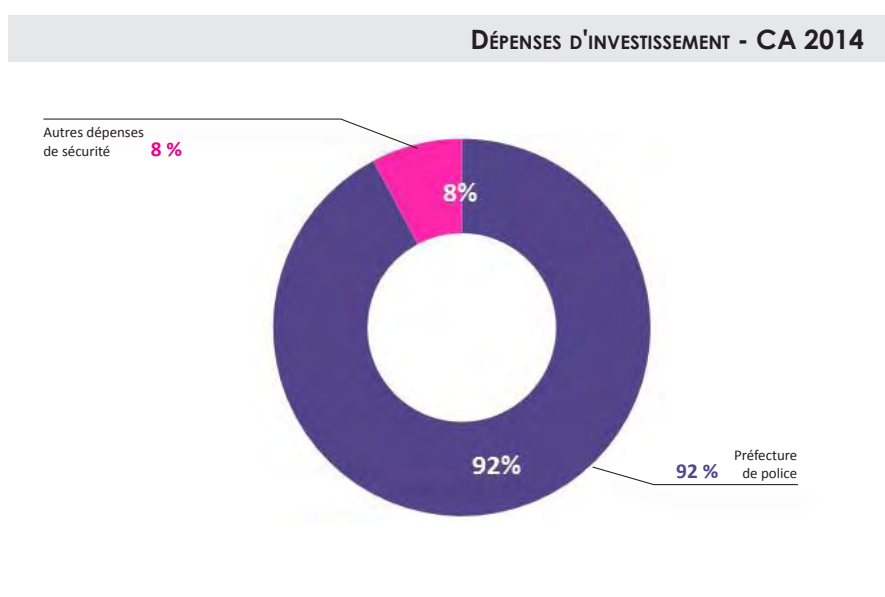
Les **subventions** représentent 5,2 M€, en légère diminution par rapport à 2013, et sont constituées de la subvention versée au Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS) à hauteur de 4,9 M€, et à l'Association des promoteurs et exploitants de parking (APEP) pour 0,3 M€.

Les dépenses consacrées à **l'hygiène et à la salubrité** s'élèvent à 1,2 M€ en 2014 contre 1,0 M€ en 2013 dont 0,1 M€ lié à l'ouverture d'un nouveau bain-douche et 0,1 M€ lié essentiellement au développement d'actions préventives en lien avec la santé dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs. Ces dépenses comprennent les frais de fonctionnement du Laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris (LHVP) et du Service municipal d'actions de salubrité et d'hygiène (SMASH), qui conduisent des missions d'études et de surveillance dans les domaines de la santé environnementale et de l'hygiène publique.

Les autres dépenses courantes au titre de la sécurité intérieure s'élèvent à 1,1 M€ (à un niveau stable par rapport à 2013).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES À LA SÉCURITÉ S'ÉLÈVENT À 0,8 M€ EN 2014, EN DIMINUTION DE 0,2 M€ PAR RAPPORT À 2013 PRINCIPALEMENT EN RAISON D'UNE BAISSÉ DES ACTIVITÉS PAYANTES DU LHVP ET D'UN DÉCALAGE DANS L'ENCAISSEMENT DE LA SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD).

SECTION D'INVESTISSEMENT

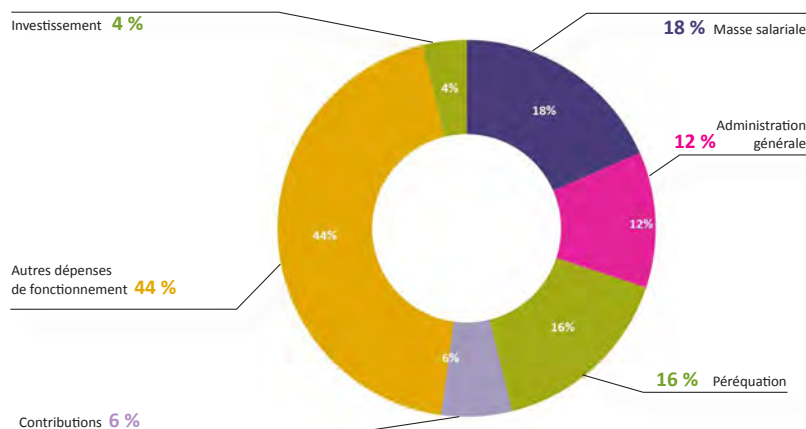


LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LA SÉCURITÉ ONT ATTEINT 24,6 M€ EN 2014 CONTRE 14,1 M€ EN 2013 (cet écart s'expliquant du fait d'un rattrapage du retard pris sur des chantiers en 2013), dont 22,7 M€ de subvention d'équipement à la Préfecture de Police qui couvre notamment les travaux dans les casernes de pompiers et 1,3 M€ consacrés aux travaux d'office d'hygiène publique.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT S'ÉLÈVENT À 0,8 M€.

9/ SERVICES GÉNÉRAUX

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ AUX SERVICES GÉNÉRAUX - CA 2014



PRÉCISION MÉTHODOLOGIQUE :

La fonction 0 « services généraux » est très globalisante dans la mesure où elle inclut, conformément aux instructions budgétaires et comptables, « les opérations non ventilables » et les dépenses relatives à l'« administration générale ». Y sont ainsi inscrites les dépenses d'ordre¹, **les dépenses découlant du fonctionnement des services et des équipements publics de la collectivité, les dépenses de péréquation (hors FNGIR) et les dotations aux états spéciaux d'arrondissement**. Ces trois catégories de dépenses sont détaillées ci-après.

Les dépenses découlant des projets de réaménagement des Halles et des voies sur berges, imputées sur la fonction 0, sont sorties du périmètre présenté et réintégrées dans la fonction « aménagement ». De même pour la subvention versée à la Préfecture de Police, réimputée pour plus de lisibilité dans la fonction « sécurité ».

En 2014, une neutralisation supplémentaire est effectuée pour un montant équivalent en dépenses et en recettes de 22,0 M€ en raison d'un transfert technique au titre de la dotation globale de fonctionnement du budget du Département vers celui de la Ville.

Budget hors contribution d'équilibre au Département, hors frais de collaborateurs d'élus, hors prime départementale

EN M€	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Dépenses de fonctionnement	2 096,0	2 211,4	2 301,5
<i>dont masse salariale</i>	<i>427,2</i>	<i>436,9</i>	<i>441,0</i>
Dépenses d'investissement	120,5	102,2	90,1
Recettes de fonctionnement	6 367,2	6 313,8	6 272,9
Recettes d'investissement	187,9	182,2	185,4

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

EN 2014, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ AUX SERVICES GÉNÉRAUX S'ÉLÈVE À 2 301,5 M€, DONT 441,0 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

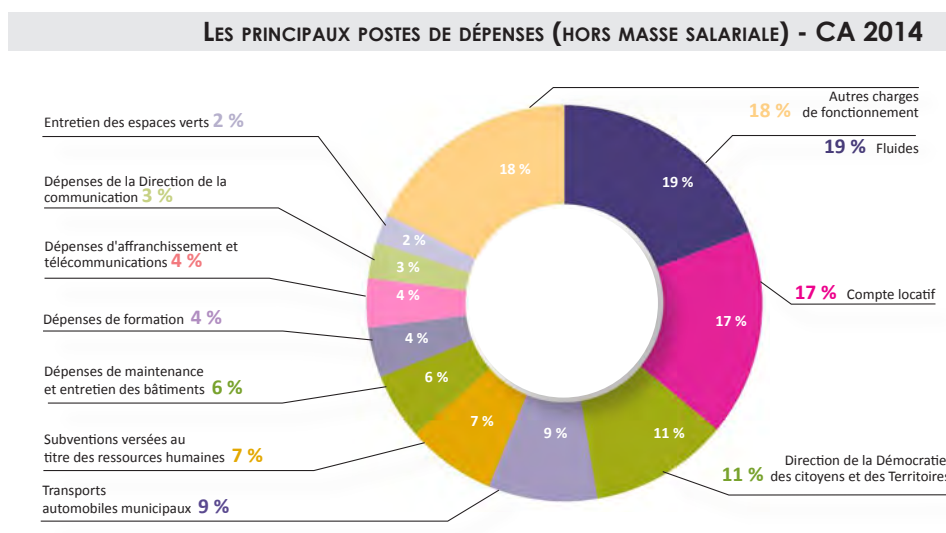
Il est à noter qu'une grande partie des dépenses de masse salariale actuellement imputée sur la fonction « services généraux » pour des raisons d'ordre technique, devrait être à terme rattachée aux politiques sectorielles.

¹ Toutes les dépenses présentées ici sont **hors crédits d'ordre**, dédiés aux opérations comptables (dotations aux amortissements, provisions pour risques notamment) strictement équilibrées en dépenses et en recettes et donc sans impact financier. Ces opérations sont détaillées dans la partie III du rapport.

► DÉPENSES GÉNÉRALES DE L'ADMINISTRATION

Hors masse salariale et hors charges exceptionnelles, le budget de fonctionnement consacré à l'administration générale est de 283,7 M€, en baisse de 6,1 % par rapport au CA 2013.

Est présenté ci-après l'ensemble des dépenses découlant du fonctionnement des services et des équipements publics de la collectivité. Celles-ci sont de nature très diverse : fluides, compte locatif, maintenance informatique, frais de formation, location des transports automobiles municipaux, etc.



Ainsi, le premier poste de dépenses porte sur les **fluides**, et plus particulièrement sur les charges liées à la consommation d'eau, d'électricité, de gaz et de carburants des équipements de la collectivité (crèches, écoles, équipements culturels et sportifs gérés en régie, etc.). Ce poste représente un montant total de 53,4 M€, en baisse de 9,6 M€ par rapport au 2013 ; cette diminution s'explique essentiellement par l'évolution des coûts de l'énergie et par les conditions climatiques plus favorables qu'en 2013.

Le deuxième poste de dépenses concerne le **compte locatif**, qui regroupe l'ensemble des charges locatives et des loyers payés par la collectivité, et représente 46,9 M€ en 2014.

Le troisième poste des dépenses est celui relatif à la nouvelle **Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires**. Elles s'élèvent à 31,6 M€. Elles comprennent les **indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers** à hauteur de 16,7 M€ et la subvention versée pour **l'organisation et le fonctionnement du Conseil de Paris** (4,0 M€). L'ensemble des dépenses de fonctionnement associées à la politique de la Ville est également géré par cette direction, à hauteur de 4,2 M€, dont 3,8 M€ sont des subventions, 2,1 M€ étant consacrés au développement des quartiers. Par ailleurs, 1,1 M€ sont dévolus à la politique de décentralisation et 0,9 M€ à la politique d'intégration. Enfin, 0,6 M€ concernent la vie associative et 0,6 M€ sont spécifiquement consacrés aux droits de l'homme et la lutte contre les discriminations.

La **location de véhicules au service des transports automobiles municipaux** (dont les charges sont isolées dans un budget annexe), s'élève à 24,8 M€.

Les **subventions versées au titre des ressources humaines**, pour le financement des prestations de restauration et d'œuvres sociales, sont prévues pour un montant de 20,4 M€, stable par rapport à l'exécution de 2013.

Les **dépenses de maintenance** représentent 15,0 M€, soit une hausse de 0,8 M€ depuis 2013. Les dépenses spécifiques d'entretien des bâtiments s'élèvent à 7,1 M€, en hausse de 0,4 M€.

Les **dépenses de formation** de la collectivité, hors frais engagés dans le cadre de l'accès à l'emploi (voir la fonction « développement économique ») s'élèvent à 11,3 M€, en légère baisse de 0,1 M€ par rapport à 2013.

Les **dépenses d'affranchissement et télécommunications** s'établissent à 11,3 M€ en 2013, en baisse de 11,8 %.

Les **dépenses de la Direction de la communication** prévues pour l'année 2014 sont de 8,2 M€, en diminution de 0,6 M€. Ce

montant inclut notamment les dépenses liées aux contrats de prestations passées avec des entreprises (2,2 M€), les frais de catalogues et imprimés (1,7 M€), ainsi que les participations aux foires et expositions (1,3 M€).

Une partie des charges découlant de l'**entretien des espaces verts** est également imputée sur la fonction « services généraux », comme les dépenses de fournitures et les charges d'eau non potable, pour un montant de 6,6 M€ contre 7,1 M€ en 2013 ; dont 5,1 M€ concerne la gestion des cimetières.

Cette fonction inclut également les dépenses découlant de l'achat de **vêtements de travail** pour les agents des directions techniques, à hauteur de 5,5 M€. Elle inclut également les **autres charges de gestion courante de l'administration**, telles que les frais d'assurance (2,7 M€) ou les taxes foncières et autres impôts locaux acquittés au titre des équipements (1,2 M€).

La **participation versée à la CNRACL** atteint un montant de 5,0 M€, contre 7,1 M€ en 2013 du fait de la baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires.

► DÉPENSES DE PÉRÉQUATION

Les **dépenses de péréquation (hors FNGIR) atteignent 383,3 M€**, contre 302,0 M€ au CA 2013. Elles progressent de 26,9 % (+ 81,3 M€) sous l'effet de :

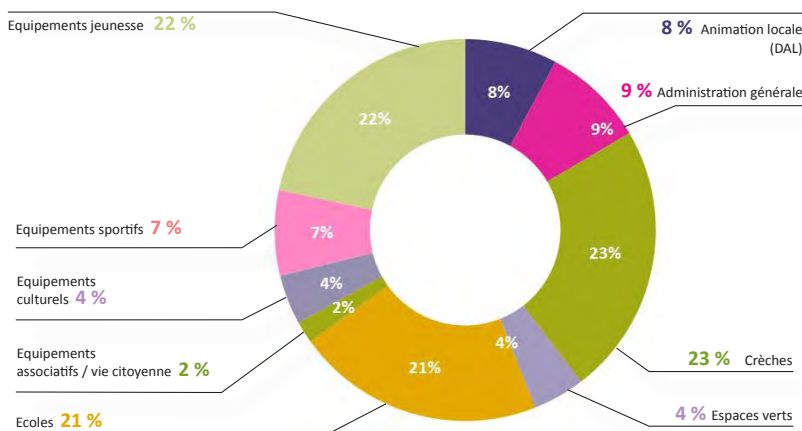
- La création du **Fonds de Solidarité pour les Départements (FSDIF)** dont la contribution s'est élevée à 26,6 M€ ;
- La montée en charge du **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** avec une augmentation de 49,1 M€ pour atteindre 115,6 M€ ;
- La hausse de 2,5 M€ de la contribution au **Fonds de péréquation de la CVAE**, dont le montant atteint 18,4 M€ ;
- La hausse de 10,1 M€ de la contribution au **Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF)** pour s'établir à 141,4 M€ ;
- A contrario la contribution au **Fonds de péréquation des DMTO** est en baisse de 6,9 M€ et est de 81,3 M€ en 2014.

► DOTATIONS AUX ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT

Les **dotations versées aux états spéciaux d'arrondissement** sont imputées sur les « services généraux » ; elles s'élèvent à 139,5 M€ (+ 7,7 M€ par rapport à 2013).

Cette variation s'explique par une hausse des dépenses de fluides de 3,5 M€, par l'ouverture de nouveaux équipements (3 centres d'animation et un espace jeunes) représentant 2,9 M€, par une hausse de 0,8 M€ de frais de fonctionnement des crèches du fait de l'augmentation du parc et de dépenses supplémentaires pour 0,6 M€ suite à l'ouverture de nouveaux équipements culturels (impact en année pleine de la livraison de 3 conservatoires en 2013 et 2014 et 1 nouvelle bibliothèque). Ainsi la dotation de gestion locale des ESA atteint 128,1 M€ en 2014 contre 120,2 M€ en 2013. En revanche, la dotation d'animation liée à la vie locale et à la démocratie participative est restée stable à 11,5 M€.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT VERSÉES AUX ÉTATS SPÉCIAUX EN 2014



► **LES CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR ONT REPRÉSENTÉ 5,2 M€, CONTRE 6,6 M€ EN 2013.**

► **LES CHARGES EXCEPTIONNELLES**

Les **charges exceptionnelles** s'élèvent à 15,1 M€ (après neutralisation au titre du bail emphytéotique administratif – concession de travaux pour le Parc des Expositions situé porte de Versailles pour 11,7 M€), soit un montant stable par rapport à 2013. Les annulations de titres sur exercices antérieurs représentent 11,5 M€. Les indemnités versées dans le cadre de contentieux ont été exécutées pour 1,4 M€. Un montant de 1,3 M€ a par ailleurs été réalisé au titre des secours et dots.

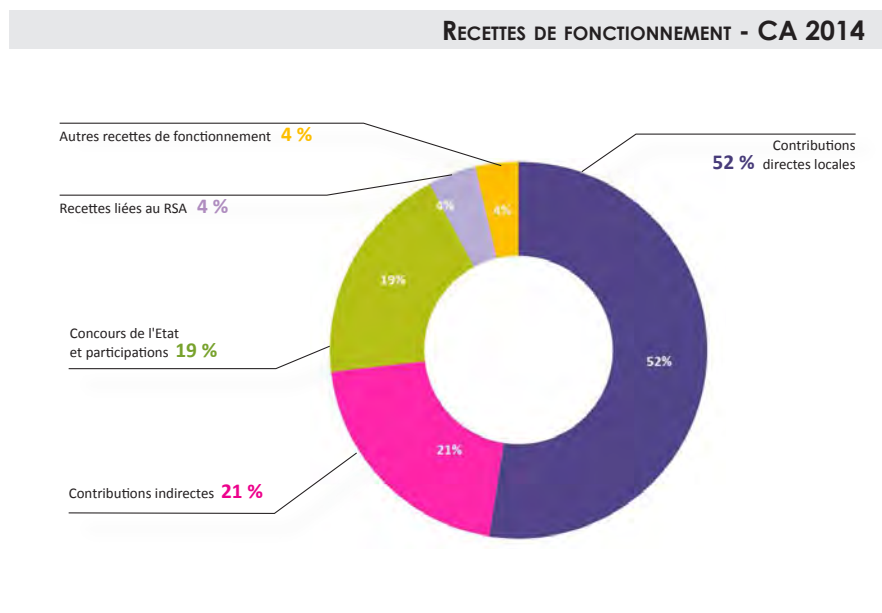
► **AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Elles s'élèvent à 1 033,6 M€ en 2014, contre 1 017,4 M€ en 2013, soit une variation de + 16,2 M€, le montant de la contribution versée au FNGIR restant stable à 898,2 M€. Les frais financiers sont de 126,8 M€ contre 111,1 M€ en 2013, cette hausse de 19,4 M€ s'explique par la poursuite d'une gestion active de la dette et de la trésorerie qui a permis de profiter de taux d'intérêts restés bas sur l'année et d'optimiser les produits financiers.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La majeure partie des recettes fiscales et des dotations de fonctionnement versées par l'Etat est imputée sur la fonction 0, « opérations non ventilables ». Toutefois, certaines taxes telles que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ainsi que les droits de stationnement et un grand nombre de participations sont imputées sur d'autres fonctions et ne figurent pas dans cette partie.

LE PRODUIT GLOBAL DES RECETTES RELATIVES AUX SERVICES GÉNÉRAUX S'ÉLÈVE À 6 272,9 M€, EN BAISSE DE 0,7 % PAR RAPPORT À 2013 (6 313,9 M€).



En 2014, les recettes des **contributions directes locales** Ville et Département, à taux d'imposition constants, atteignent au total **3 293,1 M€, contre 3 456,1 M€ en 2013, soit une baisse de 4,7 %**, sous l'effet du recul des recettes de la CVAE. Les variations de cette recette sont particulièrement difficiles à prévoir : l'évolution de la taxe n'est pas corrélée à celle de la valeur ajoutée au sens de l'INSEE, et la DGFIP n'est à ce jour pas en capacité de communiquer des informations avancées sur les déclarations fiscales des entreprises ni sur ses encaissements.

	CA 2013	CA 2014	Evol. %
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 423,8	1 228,9	-13,7%
Taxe Foncière	966,5	976,4	1,0%
Taxe Habitation	721,5	722,8	0,2%
Taxe Foncière des entreprises	297,1	307,8	3,6%
Taxe sur les Surfaces commerciales	15,6	15,0	-3,5%
Imposition Forfaitaire sur les entreprises de réseaux	10,0	11,4	13,7%
Rôles supplémentaires	21,6	30,8	42,5%
TOTAL	3 456,1	3 293,2	-4,7%

Les **contributions indirectes** atteignent 1 294,5 M€, en augmentation de 15,3 % par rapport à 2013, soit une hausse de 172,2 M€.

	CA 2013	CA 2014	Evol. %
Droits de mutation	656,3	789,2	20,3%
Taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement	21,0	16,4	-21,8%
Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE)	240,5	283,7	17,9%
Taxe sur l'électricité	74,3	70,2	-5,5%
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	57,1	59,7	4,6%
Taxe de séjour	40,4	41,2	2,1%
Impôts sur les spectacles	17,1	17,4	1,7%
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)	14,7	15,7	6,6%
Autres reversements de fiscalité	0,7	0,7	0,3%
Taxes funéraires	0,3	0,3	-6,2%
TOTAL	1 122,3	1 294,5	15,3%

- Les **droits de mutation** génèrent un produit de 789,2 M€, soit une hausse de 132,9 M€ par rapport à 2013. Conformément aux préconisations de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP), il a été procédé à la régularisation du retard d'un mois de titrage. Les ressources immobilières enregistrées pour cette année correspondent aux ressources perçues de novembre n-1 à novembre n en 2014. A isopérimètre, soit en reconstituant en 2013 treize mois de titrage, le nombre des transactions immobilières a augmenté, passant de 43 767 transactions comptabilisées en 2014 contre 41 458 en 2013, soit une évolution de (+ 5,6 %). Selon la base INSEE, les indices notaires des prix des appartements anciens vendus libres de gré à gré en pleine propriété est de 123,7 contre 126,5 au dernier trimestre 2013, soit un prix de 7 960 € le m² contre 8 140 € le m² fin 2013.
- La **taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement** représente une recette de 16,4 M€.
- La **taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE)**, assise sur les transactions immobilières à Paris, s'élève à 283,7 M€, contre 240,5 M€ en 2013, soit une hausse de 43,1 M€. **Au total, le produit de la fiscalité immobilière est de 1 089,3 M€ contre 917,7 M€ au CA 2013.**
- Le produit de la **taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** recouvré par la Ville et le Département atteint 70,2 M€, contre 74,3 M€ au CA 2013. Le CA 2013 était exceptionnellement élevé du fait d'une exceptionnelle rigueur climatique.
- La perception de la **taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)** augmente de 2,6 M€ par rapport à 2013, passant de 57,1 M€ à 59,7 M€. Il n'y a pas eu d'augmentation en nombre des marchés signés, mais ceux-ci étant pour la plupart indexés, les primes annuelles augmentent mécaniquement durant la vie des marchés et les taxes afférentes également.

Le montant des **dotations et participations** s'élève à 1 454,3 M€, en baisse de 98,2 M€ par rapport à 2014 (- 6,3 %). Ces recettes comprennent : les concours de l'Etat, les autres participations ainsi que les recettes liées au RSA.

Après avoir progressé selon l'inflation jusqu'en 2010, les **concours de l'État** à l'ensemble des collectivités locales sont stabilisés en valeur depuis 2011. Les collectivités locales, qui représentent 20 % des dépenses publiques, participent pour 11 Mds€ aux 50 Mds€ d'économies prévus par le Gouvernement dans la loi de programmation des finances publiques 2014-2019. La répartition de l'effort porte entièrement sur la **dotation globale de fonctionnement ou DGF** perçue par tous les niveaux de collectivités : communes, EPCI, départements et régions.

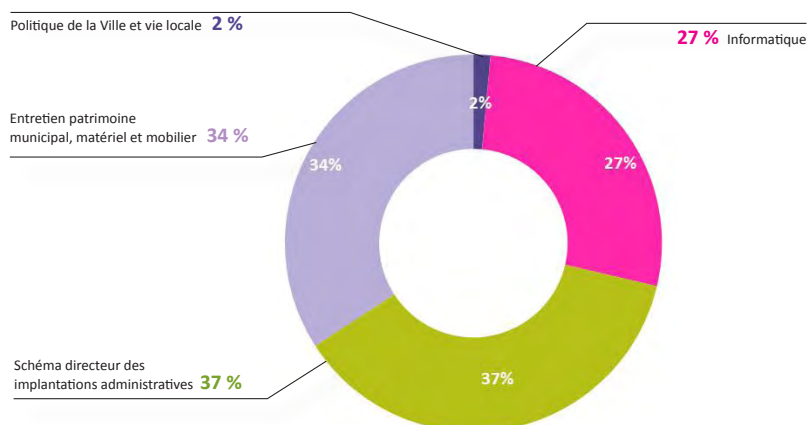
- La **dotation globale de fonctionnement (DGF)** diminue de 7,5 % par rapport à 2013, passant de 1 226,5 M€ à 1 134,5 M€, soit une baisse de 92,0 M€ ;
- Les **dotations de compensation** au titre des exonérations des taxes foncières et d'habitation et de la perte de la Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE) diminuent également de 4,8 M€, soit une perception de 43,6 M€ en 2014 contre 48,4 M€ en 2013. La compensation versée par l'État au titre de la CVAE a notamment diminué de 5,3 M€ ;
- La dotation générale de décentralisation (DGD) ainsi que la dotation spéciale instituteurs (DSI) décroissent de respectivement 0,9 % et de 8,2 % pour atteindre un montant de 15,8 M€ et 0,2 M€.

Les **autres participations** représentent 0,7 M€ contre 0,9 M€ en 2013. La baisse porte principalement sur les perceptions provenant des parrainages pour les expositions organisées à l'Hôtel de Ville de Paris.

Les **recettes liées au RSA** représentent 259,4 M€, en baisse de 0,9 M€ par rapport à 2013. La prise en charge du RMI puis du RSA par le Département est compensée par le transfert corrélatif d'une fraction des ressources de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Le montant perçu à ce titre est de 246,6 M€ et correspond au droit à compensation basé sur les dépenses engagées par l'État au titre du RMI au mois de décembre 2003. Il est complété par des recettes provenant du « Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion » (FMDI) perçues à hauteur de 12,8 M€ en 2014. Les montants perçus ne sont pas corrélés au nombre de bénéficiaires ni de façon exclusive à la consommation des carburants pour la TICPE.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2014



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

► DÉPENSES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AU TITRE DES SERVICES GÉNÉRAUX S'ÉLÈVENT À 90,1 M€.

Le regroupement des services à travers le schéma directeur des implantations administratives a représenté un effort de 33,2 M€, dont 15,4 M€ pour le T8 dans la ZAC PRG et 15,3 M€ pour les garages de la ZAC Pouchet.

31,3 M€ ont été investis pour l'entretien des bâtiments municipaux, le matériel et le mobilier, dont notamment 4,1 M€ pour la modernisation des chaudières, 4,6 M€ pour l'entretien des mairies d'arrondissement, 2,4 M€ pour la mise aux normes réglementaires des ascenseurs, et 2,0 M€ pour l'entretien des cimetières.

Les investissements en matériel et en entretien informatiques ont représenté 24,3 M€, dont 4,7 M€ pour le renouvellement des équipements de proximité, 1,1 M€ pour l'évolution des SI financiers et 0,9 M€ pour celle des SI des ressources humaines.

► DOTATION D'INVESTISSEMENT DES ARRONDISSEMENTS

La dotation d'investissement des mairies d'arrondissement s'est élevée à 4,9 M€ en 2014, stable par rapport à 2013.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

► ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ces recettes représentent 5,5 M€, dont 1,4 M€ de remboursements sur comptes de tiers.

► DOTATIONS

Les dotations sont imputées sur la fonction 01, à hauteur de 179,9 M€. Outre le Fonds de Compensation pour la TVA (168,0 M€), déjà mentionné, la Taxe Locale d'Équipement (TLE) a représenté 6,1 M€ et le produit d'amendes, reversé au Département, 0,3 M€.

III/ COMPTE ADMINISTRATIF ET INSCRIPTIONS À CARACTÈRE TECHNIQUE

1/ DÉTAIL DES OPÉRATIONS ÉQUILIBRÉES

Les parties I et II présentent le budget réel de la Ville et du Département, net des inscriptions équilibrées en dépenses et en recettes, ceci afin de retranscrire l'effort financier concret de la collectivité en faveur des différentes politiques menées.

En fonctionnement, les principales opérations équilibrées portent sur la contribution d'équilibre versée par la Ville au Département ; sur la prime départementale versée aux agents et les frais de collaborateurs d'élu, inscrits en dépense sur le budget Département et en recette sur le budget de la Ville.

Il est à noter également que par rapport aux recettes de fonctionnement réelles, le compte administratif comptabilise en sus 158,9 M€ sur le compte 775, au titre des produits des cessions, constatées en fonctionnement avant d'être immédiatement réintégré à la section d'investissement² : **elles sont donc présentées au sein des recettes d'investissement.**

S'y ajoutent 554,6 M€ de dépenses d'ordre, et 92,9 M€ de recettes d'ordre, détaillées ci-après.

Aux dépenses nettes d'investissement de la collectivité (1 529 M€) s'ajoutent les écritures suivantes dans le compte administratif :

- 100 M€ de remboursement de dette et de droit de tirage sur les lignes de crédits revolving sur le budget municipal, les emprunts revolving n'ayant fait l'objet d'aucun amortissement partiel ou définitif sur l'exercice ;
- 51,5 M€ sur le budget municipal, correspondant à des écritures équilibrées en dépenses et recettes sur les opérations d'aménagement et le compte foncier ;
- 111 M€ sur le budget municipal correspondant au renouvellement de la concession pour les travaux du Parc des expositions de la Porte de Versailles ;
- 152,4 M€ sur le budget municipal au titre de la Philharmonie ;
- 537 M€ d'opérations d'ordre (458,5 M€ sur la Ville et 78,5 M€ sur le département), décrites ci-après.

Aux recettes d'investissement nettes (686 M€) s'ajoutent ces écritures dans le compte :

- 257,4 M€ correspondant à la reprise du résultat antérieur (195,4 M€ sur la Ville et 62 M€ sur le Département) ;
- 510,0 M€ de nouveaux emprunts ;
- 100,0 M€ correspondants à la reconstitution partielle des droits de tirage sur emprunts revolving existant en début d'année ;
- 314,9 M€ sur le budget municipal, correspondant, en miroir des dépenses, aux écritures équilibrées sur les opérations d'aménagement et les ventes avec échancier (Parc des expositions de la Porte de Versailles et Philharmonie) ;
- 471,4 M€ d'opérations d'ordre de transfert de section à section décrites ci-après ;
- 444 M€ d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (443,9 M€ sur la Ville et 0,15 M€ sur le Département), dédiées aux opérations patrimoniales sur le chapitre 041, et décrites ci-après.

2/ LES OPÉRATIONS LIÉES À LA DETTE

PRÊTEUR / PLACEUR	NOMINAL (M€)	DATE VALEUR	MATURITÉ	MATURITÉ EN ANNÉES	Taux de rendement à l'émission (%)	SPREAD / OAT (PB)
HSBC	50	16/04/14	14/12/29	15,7	2,85	15
Helaba ¹	25	10/04/14	21/03/23	8,9	2,10	15
Helaba ¹	25	10/04/14	21/03/29	14,9	2,84	15
Helaba ¹	50	11/07/14	11/07/34	20	2,57	15
HSBC	70	17/07/14	17/07/31	17	2,519	11
Bred	50	15/07/14	15/12/28	14,4	2,28	15
BEI	130	31/07/14	31/07/23	9	1,454	11,5
BEI	70	07/10/14	07/10/21	7	0,770	4,5
Helaba ¹	40	13/01/15	13/12/24	9,9	1,130	24
TOTAL	510					
MOY 2014 POND. PAR NOMINAUX				12,4	1,91	12,82

¹ Schuldschein

En 2014, la Ville de Paris s'est financée dans des conditions particulièrement intéressantes, bénéficiant à la fois d'un environnement de taux faibles et d'un attrait pour sa signature symbolisé par un écart de rendement très serré par rapport aux OAT (12,82 pb en moyenne). L'ensemble de ses levées de fonds a été indexé à taux fixe afin de bénéficier, sur la durée des emprunts, de l'environnement de taux favorable.

² Lors d'une cession, la section d'investissement doit enregistrer sur des comptes distincts la sortie du patrimoine du bien vendu à sa valeur d'acquisition initiale d'une part, et la plus ou moins-value réalisée d'autre part. Le compte 775 de la section de fonctionnement fait ainsi office de compte-pivot pour percevoir le montant de la recette sans cette décomposition. La réaffectation à la section d'investissement est effectuée par opération d'ordre, telle que présentée p. 64 de ce rapport : les valeurs initiales d'acquisitions et les plus-values (161,4 M€), minorées des moins-values (2,5 M€), correspondent au produit titré (158,9 M€).

La Ville a eu recours à des financements variés puisqu'outre ses financements obligataires qui ont représenté un tiers de ses financements de l'année, elle a également eu recours aux prêts de la BEI pour 39 % ainsi qu'aux prêts sous format Schuldschein pour 28 %. Cette diversification des sources de financement est de nature à sécuriser les financements de la Ville.

3 / LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Trois types d'opérations d'ordre sont regroupés dans des chapitres globalisés particuliers :

- les opérations d'ordre de transferts entre les sections de fonctionnement et d'investissement (chapitres 040 et 042) ;
- les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement dites « patrimoniales » (chapitre 041) ;
- le virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) à la section d'investissement (chapitre 021).

Les opérations d'ordre intervenues en 2014 sur le budget de la Ville et du Département sont les suivantes (fonctionnement et investissement) :

Chapitre	VILLE	INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
		DÉPENSES		RECETTES		DÉPENSES		RECETTES	
		INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES	RÉALISATIONS	INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES	RÉALISATIONS	INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES	RÉALISATIONS	INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES	RÉALISATIONS
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	15 389 700	14 567 287	330 173 603	457 040 593	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	0	0	0	0	330 173 603	457 040 593	15 389 700	14 567 287
041	Opérations patrimoniales	595 845 849	443 951 361	595 845 849	443 951 361	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	148 293 302	0	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	148 293 302	0	0	0
TOTAL VILLE		611 235 549	458 518 648	1 074 312 754	900 991 955	478 466 905	457 040 593	15 389 700	14 567 287
Chapitre	DÉPARTEMENT	INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
		DÉPENSES		RECETTES		DÉPENSES		RECETTES	
		INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES	RÉALISATIONS	INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES	RÉALISATIONS	INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES	RÉALISATIONS	INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES	RÉALISATIONS
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	79 135 894	78 371 348	87 300 000	97 592 053	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	0	0	0	0	87 300 000	97 592 053	79 135 894	78 371 348
041	Opérations patrimoniales	3 850 000	156 296	3 850 000	156 296	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	89 684 835	0	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	89 684 835	0	0	0
TOTAL DÉPARTEMENT		82 985 894	78 527 644	180 834 835	97 748 349	176 984 835	97 592 053	79 135 894	78 371 348
TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE VILLE ET DÉPARTEMENT		694 221 443	537 046 292	1 255 147 589	998 740 304	655 451 740	554 632 646	94 525 594	92 938 635

A - LES MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGÉTAIRES INTERVENUS ENTRE SECTIONS EN 2014 (CHAPITRES 040 ET 042)

Chapitre	VILLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		DÉPENSES réalisées	RECETTES réalisées	DÉPENSES réalisées	RECETTES réalisées
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	14 567 287	457 040 593	0	0
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	0	0	457 040 593	14 567 287
DÉPARTEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	78 371 348	97 592 053	0	0
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	0	0	97 592 053	78 371 348
TOTAL 040 ET 042		92 938 635	554 632 466	554 632 646	92 938 635

Ces mouvements portent principalement sur :

1. LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET LES PROVISIONS

Les amortissements des immobilisations sont imputés sur les chapitres 68 (dotations aux amortissements et provisions) en dépenses de fonctionnement et 28 (amortissement des immobilisations) en recettes d'investissement.

En 2014, il a été procédé à l'amortissement des biens acquis depuis 1997 et à l'amortissement des subventions d'équipement (versées entre 1997 et 2013 pour la Ville et entre 2003 et 2013 pour le Département) pour un montant total de 392,3 M€ dont 305,0 M€ sur le budget municipal et 87,3 M€ sur le budget départemental.

Par ailleurs, l'amortissement des primes de remboursement des obligations imputé sur les chapitres 68 en dépenses de fonctionnement et 16 en recettes d'investissement sur le budget municipal correspond à l'amortissement annuel, sur la durée de vie des émissions obligataires, de la prime d'émission déterminée lors de leur lancement (les obligations étant émises au-dessous du pair).

Onze émissions lancées depuis 2005 (amortissement annuel sur la durée de l'emprunt) justifient une dépense de 1,0 M€ en 2014 :

- V514 - Dexia Morgan Stanley (120 M€ en juin 2005)
- V519 - Natixis HSBC (200 M€ en mai 2006)
- V521 - Dexia-Caylon (100 M€ en novembre 2006)
- V523 - HSBC Natixis (160 M€ en décembre 2007)
- V527 - HSBC Natixis (155 M€ en décembre 2008)
- V529 - HSBC Natixis (200 M€ en juin 2009)
- V533 - HSBC (100 M€ en décembre 2010)
- V534 - HSBC Natixis Société Générale (140 M€ en décembre 2010)
- V538 - Goldman Sachs (100 M€ en novembre 2011)
- V541 - Deutsche Bank (100 M€ en avril 2012)
- V557 - Natixis (tap de 50 M€ en octobre 2013)

Enfin, conformément au vote de la décision modificative d'octobre 2014, deux provisions ont fait l'objet d'une reprise, l'une à hauteur de 1,03 M€ pour les créances douteuses et l'autre à hauteur de 8,9 M€ pour les risques et contentieux. Ces reprises permettent d'ajuster les provisions avec le suivi effectué par la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP). Les provisions constituées sont ainsi ramenées de 13,6 M€ à 12,6 M€ pour les créances douteuses et de 11,3 M€ à 2,4 M€ pour les risques contentieux, pour un total de 15,0 M€ sur le budget municipal.

Les provisions sont comptabilisées sur les chapitres 68 en dépenses de fonctionnement et 15 et 49 en recettes d'investissement.

2. LES CESSIONS DES IMMOBILISATIONS

Pour 2014, les cessions des immobilisations recouvrent les cessions foncières et les transformations d'avances et prêts en subventions exceptionnelles.

Depuis la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14 intervenue le 1er janvier 2006, les cessions des immobilisations sont budgétées uniquement en recettes de la section d'investissement (chapitre 024) mais font l'objet d'une exécution en sections de fonctionnement et d'investissement comme antérieurement.

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT SONT AINSI ENREGISTRÉES :

- en dépenses : la valeur nette comptable des immobilisations cédées ainsi que les plus-values réalisées (chapitre 67) pour 151,1 M€ sur le budget municipal et 10,3 M€ sur le budget départemental, soit un total de 161,4 M€ ;
- en recettes : les moins-values constatées (chapitre 77) pour 2,6 M€ sur le budget municipal et 814,0 € sur le budget départemental.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT SONT ENREGISTRÉES :

- en recettes : la sortie du patrimoine des immobilisations cédées (chapitre 21, 23, 26 et 27 – hors 274) ainsi que les plus-values réalisées (chapitre 19) pour 151,1 M€ sur le budget municipal et 10,3 M€ sur le budget départemental, soit un total de 161,4 M€ ;
- en dépenses : les moins-values réalisées (chapitre 19) pour 2,6 M€ et 814,0 € sur le budget départemental.

Les principales cessions d'immobilisations foncières réalisées en 2014 concernent :

- l'immeuble 2 allée de Nancy et 6 square de Grenoble à Massy (91) ... 32,6 M€
- le terrain 12 rue Louis Armand (15^e) 26,0 M€
- l'ensemble immobilier volume 2 – 43 rue Bayen (17^e) 20,0 M€
- l'immeuble 12-22 rue Saint Eloi à Gentilly (94) 17,1 M€

- l'immeuble 80 bd Jourdan (14^e) – Echange 10,3 M€
- la parcelle 2-14 place de la Porte de Vanves (14^e) 8,9 M€
- les parcelles rue Castagnary / rue du Bessin / rue du Bocage (15^e) 7,0 M€
- l'immeuble 1-10 allée des grands Champs à Bagnolet (93) 5,9 M€
- les parcelles à Montrouge (92) 4,8 M€
- les lots 10 rue du paradis (10^e) 4,7 M€
- l'immeuble 43-45 rue Raynouard (16^e) 4,6 M€
- la parcelle 136 bd Davout (20^e) 2,7 M€
- les terrains 16-26 Porte de Montmartre et 62/64 rue Binet (18^e) 1,7 M€
- l'immeuble 6 rue Colbert (2^e) 1,4 M€
- l'immeuble 4-26 avenue de Choisy (13^e) 1,0 M€
- le terrain 2-6 rue de la Fédération (15^e) 1,0 M€
- le terrain 8-12 rue de la Fédération (15^e) 0,8 M€
- les parcelles à Levallois-Perret (92) 0,6 M€

Par ailleurs, les cessions de placements relatifs aux legs s'élèvent pour le budget municipal à 1,3 M€ en 2014, dont 0,5 M€ transféré à l'établissement public Paris Musées (EPPM) pour les legs destinés aux musées, dont Bourdelle, Sasse, Gauvin et Evans. Sur le budget départemental, les cessions de placements d'obligations ou d'actions venus à échéance relatifs aux legs destinés à l'aide sociale à l'enfance s'élèvent à 5,4 M€.

3. LES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRABLES

Les subventions d'équipement transférables portent principalement sur le budget départemental en 2014 et recouvrent le chapitre 13 (subvention d'équipement) en dépenses d'investissement et le chapitre 77 (produits exceptionnels) en recettes de fonctionnement. Les subventions d'équipement versées par l'Etat dans le cadre de la délégation de compétence en matière de logement sont reprises en section de fonctionnement et amorties pour un montant de 72,6 M€. Par ailleurs, la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) fait l'objet chaque année d'une reprise au plus égale à la dotation des amortissements des bâtiments scolaires (5,8 M€).

4. LES TRAVAUX EN RÉGIE

L'opération consiste à réimputer en dépenses d'investissement aux chapitres 21 ou 23 (en dépenses) les achats de matériaux et les charges de personnel qui ont permis aux agents municipaux de transformer des matières premières en biens immobilisables, pour 1,6 M€ sur le budget municipal en 2014.

B - LES OPÉRATIONS PATRIMONIALES (CHAPITRE 041)

	Chapitre	LIBELLÉS	INVESTISSEMENT	
			DÉPENSES réalisées	RECETTES réalisées
Ville	041	Opérations patrimoniales	443 951 361	443 951 361
Dépt	041	Opérations patrimoniales	156 296	156 296
TOTAL 041			444 107 657	444 107 657

Ces mouvements correspondent à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes au sein de la section d'investissement.

Sur le budget municipal, il s'agit principalement :

- **du remboursement des avances versées dans le cadre de délégations de maîtrise d'ouvrage** pour 185,4 M€ (chapitre 23), incluant 180,5 M€ au titre de l'opération de réaménagement des Halles et 4,0 M€ au titre des établissements de la petite enfance.

- **des acquisitions d'emprises publiques** à titre gratuit pour 237,8 M€ (dépenses chapitre 21 et recettes chapitre 13), elles concernent principalement :

- l'immeuble rues Auriol, Dunois et Chevaleret (13^e) 69,2 M€
- l'immeuble 30-34 rue Archereau (19^e) 27,9 M€
- l'immeuble 6-12 rue Jean Calvin (5^e) 25,5 M€
- l'immeuble 25-35 rue des Cascades (20^e) 22,2 M€
- l'immeuble 1-9 rue des Albert Camus (10^e) 20,7 M€
- l'immeuble 12-22 rue Saint Eloi à Gentilly (94) 16,5 M€
- les volumes 35-47 rue Bargue (15^e) 14,1 M€

- l'immeuble 11-15 rue Neuve des Boulets (11^e) 12,6 M€
- l'immeuble 6-8 rue Albert Camus (10^e) 9,9 M€
- l'immeuble 23-25 rue de Tanger (19^e) 7,4 M€
- les lots ZAC Bassin de la Villette-Tandou / Crimée / Flandre (19^e) 5,5 M€
- les volumes ZAC Bassin de la Villette-Quai de Loire (19^e) 4,5 M€
- l'immeuble 147-153 avenue de Flandre (19^e) 1,6 M€

- de l'intégration dans le patrimoine municipal des dépenses d'investissement des Etats Spéciaux d'Arrondissement effectuées en 2014, pour un montant de 4,5 M€ (dépenses chapitres 20 et 21 et recettes chapitre 21).

- de l'intégration des frais d'études et des frais d'insertion aux dépenses de travaux pour 6,1 M€ (dépenses chapitres 21 et 23 et recettes chapitre 20). En 2014, il a été procédé au transfert des frais d'études et d'insertion suivis d'investissements effectivement réalisés aux dépenses effectuées en 2012 et 2013. Ces mouvements comptables ont permis d'intégrer plus de 6 M€ dans le champ des dépenses d'investissement éligibles au FCTVA, ce qui engendre une recette pour 2015 de 1,0 M€.

Par ailleurs, deux émissions obligataires réalisées en 2014 ont fait l'objet de primes d'émission pour un montant de 143 134 € (emprunt V561 Placement Privé HSBC 50 M€ d'avril et V565 Placement HSNC 70 M€ de juillet 2014).

Enfin et pour la première fois, trois emprunts de type bancaire ont également fait l'objet de primes d'émission (V562 Schuldschein Helaba 25 M€ 9 ans V563 Schuldschein Helaba 25 M€ 15 ans d'avril 2014 et V569 Schuldschein Helaba 25 M€ 15 ans) pour un montant total de 70 000€.

Sur le budget départemental, il s'agit exclusivement des mouvements enregistrés concernant l'intégration des frais d'études et des frais d'insertion aux travaux pour 0,2 M€. En 2014, il a été procédé au transfert des frais d'études et d'insertion suivis d'investissements effectivement réalisés aux dépenses effectuées en 2012 et 2013.

C - LE VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT (CHAPITRES 021 ET 023)

La prévision budgétaire pour 2014 au titre du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement était de 238,0 M€ dont 148,3 M€ sur le budget municipal et 89,7 M€ sur le budget départemental. Ce transfert contribue à l'autofinancement dégagé au titre de l'exercice considéré et permet notamment d'assurer le remboursement des annuités de la dette en capital. Ces inscriptions budgétaires ne font l'objet d'aucune exécution budgétaire.

4) LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

En 2014, 2,3 Mds€ ont été mandatés sur autorisation de programme (crédits réels et opérations d'ordre). Sur les autorisations de programme en cours en 2014 (15,2 Mds€), est constaté au compte administratif le terme de 1,1 Md€ d'autorisations de programme, correspondant à des opérations achevées. Les autorisations de programme toujours valides en 2014 représentent 14,1 Mds€, dont 9,2 Mds€ ont été consommés par des mandatements.

	STOCK AP BRUT AU 1/1/2014	MANDATS 2014 ÉMIS SUR AP	TERMES D'AP CONSTATÉS	SOLDE AP BRUT	MANDATS PLURIANNUELS CUMULÉS SUR AP
Ville	13 188 963 486	2 076 501 133	1 017 968 828	12 170 994 658	8 233 379 364
Département	1 997 603 201	197 458 861	108 229 117	1 889 374 084	977 897 811
CONSOLIDÉ	15 186 566 687	2 273 959 994	1 126 197 945	14 060 368 742	9 211 277 175

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA VILLE

EQUILIBRE FINANCIER

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES		RECETTES	
OPÉRATIONS RÉELLES		OPÉRATIONS RÉELLES	
Chapitres 011, 012, 65, 656, 014	5 001 133 382,49	Comptes 70 à 75 + 013	5 550 766 206,26
66 Charges financières	128 187 885,40	76 Produits financiers	29 747 832,95
67 Charges exceptionnelles	48 959 858,02	77 Produits exceptionnels	201 981 031,30
Total dépenses réelles	5 178 281 125,91	Total recettes réelles et mixtes	5 782 495 070,51
	Solde des opérations réelles		604 213 944,60
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION		OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	
Total dépenses d'ordre	457 040 593,38	Total recettes d'ordre	14 567 286,81
Total (opérations réelles et d'ordre)	5 635 321 719,29	Total (opérations réelles et d'ordre)	5 797 062 357,32
002 Déficit antérieur reporté	0,00	002 Excédent antérieur reporté	134 948 473,78
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 635 321 711,21	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 932 010 831,10
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT		EXCÉDENT	
		296 689 111,81	
SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES		RECETTES	
OPÉRATIONS RÉELLES		OPÉRATIONS RÉELLES	
Dépenses financières		Ressources propres d'origine externe	
10 Dotations et fonds divers	733 248,75	10 Dotations et fonds divers (sauf 1068)	166 813 521,31
13 Subventions	325 873,48	138 Subventions d'investissement non affectées	0,00
		27 Remboursements de prêts	197 971 931,80
16 Remboursement d'emprunt ¹	198 393 121,22	Autres ressources externes définitives	
16449 Crédit revolving	100 000 000,00	20 Immobilisations incorporelles	93 421,75
		204 subventions d'équipement	0,00
		21 Immobilisations corporelles	113 518,00
		23 Immobilisations en cours	4 661 208,09
26 Participations	90 000,00	26 Cessions de participations et créances rattachées	0,00
27 Autres immobilisations financières	65 471 068,37	13 (sauf 138) Subventions d'investissement	197 826 655,43
Dépenses d'équipement		Autres ressources externes non définitives	
20 Immobilisations incorporelles	9 262 610,49	163 Emprunts obligataires	169 856 865,50
204 Subventions d'équipements versées	473 711 409,02	164 Emprunts auprès d'établissement de crédits ¹	439 930 000,00
21 Immobilisations corporelles	333 100 060,70	16449 Crédit revolving	
23 Immobilisations en cours	746 133 202,46	165 Dépôts et cautionnements reçus	466,11
		168 Autres emprunts et dettes assimilées	152 472 559,21
45 Opérations pour compte de tiers	16 232 225,60	45 Opérations pour compte de tiers	15 795 552,55
Total dépenses réelles	1 943 452 820,09	Total recettes réelles	1 345 535 699,75
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (DÉPENSES - RECETTES)		597 917 120,34	
OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION		OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION	
Total	443 951 361,25	Total	443 951 361,25
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION		OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	
Total	14 567 286,81	Total	457 040 593,38
Total (opérations réelles et d'ordre)	2 401 971 468,15	Total (opérations réelles et d'ordre)	2 246 527 654,38
D001 Résultat reporté n-1	154 456 879,56	R1068 Affectation n-1	195 404 480,47
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 556 428 347,71	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 441 932 134,85
SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		DÉFICIT	
		114 496 212,86	

¹ (hors crédit revolving)

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU DÉPARTEMENT

EQUILIBRE FINANCIER

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
OPÉRATIONS RÉELLES ET MIXTES		OPÉRATIONS RÉELLES ET MIXTES	
Chapitres 011, 012, 65, 6586, 014	2 559 215 911,44	Comptes 70, 73, 74, 75, 013	2 941 670 866,47
016 APA	134 775 755,16	016 APA	13 801 703,18
015/017 RSA	398 996 809,60	015/017 RSA	263 569 169,32
66 Charges financières	0,78	76 Produits financiers	1 283 198,55
67 Charges exceptionnelles	3 289 845,52	77 Produits exceptionnels	11 087 383,96
68 Dotations aux provisions	.	78 Reprises sur provisions	112 000,00
Total dépenses réelles et mixtes	3 096 278 322,50	Total recettes réelles et mixtes	3 231 524 321,48
SOLDES DES OPÉRATIONS RÉELLES ET MIXTES		135 245 998,98	
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION		OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	
Total des dépenses d'ordre	97 592 052,93	Total des recettes d'ordre	78 371 348,20
Total (opérations réelles et d'ordre)	3 193 870 375,43	Total (opérations réelles et d'ordre)	3 309 895 669,68
D002 Déficit antérieur reporté	0,00	R002 Excédent antérieur reporté	0,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 193 870 375,43	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 309 895 669,68
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT		EXCÉDENT	
		116 025 294,25	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
OPÉRATIONS RÉELLES		OPÉRATIONS RÉELLES	
EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (INVT. DIRECTS)	56 499 925,78	10 (sauf 1068) Fonds propres d'origine externe	8 447 338,58
Dépenses d'équipement		Dépenses d'équipement	
20 Immobilisations incorporelles	771 367,67	20 Immobilisations incorporelles	0,00
21 Immobilisations corporelles	1 485 005,55	23 Immobilisations en cours	954 620,80
23 Immobilisations en cours	53 950 319,93	27 Autres immobilisations financières	0,00
018 RSA	293 232,63	274 Remboursements de prêts	660 174,25
EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX	133 620 979,06	018 RSA	0,00
204 Subventions d'équipements versées	133 620 979,06	13 Subventions d'équipement reçues	89 697 470,98
45 Travaux pour compte de tiers	3 978 429,33	165 Dépôts et cautionnements reçus	0,00
Dépenses financières		204 Subventions d'équipements versées	0,00
165 Dépôts et cautionnements	0,00	45 Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	6 039 199,58
26 Participations	0,00		
27 Autres immobilisations financières	3 340 675,00	Total recettes réelles	105 798 804,19
10 Dotations et fonds divers	0,00		
Total dépenses réelles	197 440 009,17	Total recettes réelles	105 798 804,19
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (DÉPENSES - RECETTES)		91 641 204,98	
OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION		OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION	
Total	156 296,21	Total	156 296,21
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION		OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	
Total	78 371 348,20	Total	97 592 052,93
Total (opérations réelles et d'ordre)	275 967 653,58	Total (opérations réelles et d'ordre)	203 547 153,33
D001 Résultat reporté n-1	76 022 892,11	R1068 Affectation n-1	62 038 797,49
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	351 990 545,69	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	265 585 950,82
SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		DÉFICIT	
		86 404 594,87	

SOLDES FINANCIERS CONSOLIDÉS 2009-2014 VILLE ET DÉPARTEMENT DE PARIS DU CA 2009 AU CA 2014

EN MILLIONS D'EUROS

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	Variation 2014/2013
Recettes courantes de fonctionnement	6 129	6 582	7 782	7 865	7 849	8 033	2%
Charges de gestion courante	5 547	5 701	6 804	7 002	7 146	7 358	3%
ÉPARGNE DE GESTION	582	881	978	863	703	676	-4%
Solde financier	-47	-50	-66	-79	-93	-97	5%
Solde exceptionnel	-46	-34	-46	-27	-38	2	-105%
Total des recettes réelles de fonctionnement	6 163	6 609	7 816	7 895	7 897	8 107	3%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 673	5 812	6 950	7 138	7 325	7 527	3%
ÉPARGNE BRUTE	490	797	866	757	573	581	1%
Remboursements d'emprunt (avec crédits revolving)	120	125	184	200	200	197	-2%
ÉPARGNE NETTE	370	672	682	557	373	384	3%
Recettes réelles d'investissement	793	457	495	577	671	686	2%
CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	1 283	1 254	1 360	1 334	1 243	1 266	2%
Dépenses réelles d'investissement	1 463	1 477	1 551	1 662	1 740	1 529	-12%
Besoin de financement	300	348	375	528	697	460	-34%
Nouveaux emprunts	275	340	381	470	630	510	-19%
Fonds de roulement au 1/1	318	293	285	288	230	163	
Variation du fonds de roulement	-25	-8	6	-58	-67	50	
Fonds de roulement au 31/12	293	285	291	230	163	213	
Encours de dette au 1/1	2 326	2 481	2 696	2 892	3 219	3 655	
Encours de dette au 31/12	2 481	2 696	2 893	3 219	3 655	4 120	
Variation de l'encours de dette	155	215	197	327	436	466	
Capacité de financement	87,7%	84,9%	87,7%	80,3%	71,4%	82,8%	

PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE (VILLE ET DÉPARTEMENT)

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
1. TAUX D'ÉPARGNE NETTE						
Épargne nette / Recettes réelles de fonctionnement	5,8 %	10,2 %	8,7 %	7,1 %	4,7 %	4,7 %
<i>mesure la capacité de la commune à dégager une épargne nette positive.</i>						
2. INDICATEURS D'ENDETTEMENT						
Encours de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	39,0 %	40,8 %	37,0 %	40,8 %	46,3 %	50,8 %
Encours de la dette en capital/Épargne Brute	5,1	3,4	3,3	4,3	6,4	6,3
<i>nombre d'années nécessaire au remboursement du capital de la dette.</i>						
Encours de dette/Population (en euros)	1 156	1 207	1 295	1 426	1 611	1 811
3. INDICATEUR DE RIGIDITÉ DES CHARGES DE STRUCTURE						
Charges de personnel / Recettes réelles de fonctionnement	31,2 %	30,7 %	26,3 %	26,7 %	26,7 %	27,2 %
<i>mesure la marge de manœuvre en terme de réduction des dépenses.</i>						
4. COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL (VILLE UNIQUEMENT)						
Produit des contributions directes 4 taxes (TH, TFB, TFNB, TP puis CVAE) / Potentiel fiscal 4 taxes	57,0 %	59,6 %	61,1 %	53,6 %	53,1 % *	53,3 %
<i>mesure la marge de manœuvre fiscale (possibilité d'augmenter les taux et donc le produit).</i>						
5. EFFORT FISCAL (VILLE UNIQUEMENT)						
Produit des contributions directes 3 taxes (TH, TFB, TFNB)/Potentiel fiscal 3 taxes	47,9 %	49,3 %	52,0 %	45,2 %	45,0 %	44,9 %
<i>mesure la marge de manœuvre fiscale sur les impôts ménages (possibilité d'augmenter les taux et donc le produit).</i>						

* Le ratio 2013 de coefficient de mobilisation du potentiel fiscal a été rectifié afin de réduire le prélèvement GIR dans la partie communale, suite à la réforme TP

LEXIQUE D'ANALYSE FINANCIÈRE

RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT :

Total des recettes réelles de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels. Elles comprennent notamment les impôts et taxes, les dotations et participations versées par l'Etat et les collectivités locales, les redevances et les prestations de service.

CHARGES DE GESTION COURANTE :

Total des dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières et exceptionnelles. Elles sont notamment composées des charges de personnel, des charges à caractère général, des subventions et des participations.

EPARGNE DE GESTION :

Différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les charges de gestion courante.

EPARGNE BRUTE :

Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle prend en compte les soldes financiers et exceptionnels. L'épargne brute représente les ressources disponibles pour financer les dépenses de la section d'investissement une fois payé l'ensemble des charges de fonctionnement de la collectivité. Elle est affectée prioritairement au remboursement de la dette, au détriment du financement des investissements.

REMBOURSEMENTS D'EMPRUNT :

Montant de l'annuité de remboursements d'emprunt, comprenant éventuellement une baisse du plafond d'emprunts crédit revolving.

EPARGNE NETTE :

Différence entre l'épargne brute et les remboursements d'emprunt. Une épargne nette positive indique que la collectivité est à même de rembourser le capital de sa dette exclusivement par l'excédent de ses recettes de fonctionnement sur ses dépenses de fonctionnement. Une épargne nette négative indique que la collectivité doit affecter une partie de ses recettes d'investissement au remboursement de la dette, au détriment du financement des investissements.

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Total des recettes d'investissement hors mouvements d'ordre, emprunt et crédit revolving. Elles sont notamment composées du FCTVA, des amendes de police, et des remboursements des prêts accordés par la collectivité.

CRÉDIT REVOLVING :

Emprunt utilisé dans le cadre de la gestion active de la dette. Le crédit revolving n'est mobilisé qu'en cas d'insuffisance de trésorerie et n'occasionne des charges financières que s'il est mobilisé, contrairement aux emprunts classiques.

CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :

Somme de l'épargne brute et des recettes réelles d'investissement.

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Total des dépenses d'investissement, c'est-à-dire des crédits de paiement mandatés, hors mouvements d'ordre et hors remboursements d'emprunt. Elles comprennent notamment les dépenses liées aux acquisitions, les charges de travaux, et les prêts accordés par la collectivité.

BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :

Différence entre les dépenses réelles d'investissement et la capacité de financement des investissements. Il correspond au solde des dépenses réelles d'investissement qui ne peut être financé que par l'emprunt et le fonds de roulement. Au budget primitif, le besoin de financement des investissements est financé exclusivement par l'emprunt, sauf reprise par anticipation du fonds de roulement n-1.

FONDS DE ROULEMENT :

Total de l'excédent de fonctionnement capitalisé, du solde de la section de fonctionnement n-1 et du solde de la section d'investissement n-1. Il est égal au solde des résultats des exercices antérieurs.

FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA) :

Le FCTVA est une recette versée par l'Etat aux collectivités territoriales, en compensation des dépenses de TVA supportées sur leurs dépenses d'investissement, et alors qu'elles ne peuvent en récupérer une partie par la voie fiscale.

Jusqu'en 2009 la compensation intervenait avec deux années de décalage : le FCTVA de l'année n correspondait aux dépenses réelles d'investissement de l'année n-2. En 2009, dans le cadre du plan gouvernemental de la relance de l'économie, l'Etat a versé aux collectivités locales de façon anticipée le montant correspondant aux dépenses d'investissement effectuées en 2008 dans la mesure où celles-ci atteignaient à minima le seuil fixé par convention à la moyenne des dépenses réelles d'équipement constatées sur les quatre exercices antérieurs. Ainsi la collectivité parisienne a perçu en 2009 un double versement de FCTVA correspondant aux dépenses effectuées en 2007 et 2008. Depuis 2010, les versements sont à nouveau calés sur un rythme annuel.

FONDS DE SOLIDARITÉ DE LA RÉGION ÎLE DE FRANCE (FSRIF) :

Le FSRIF a pour but d'atténuer les disparités en matière de bases fiscales entre les communes de la Région Ile-de-France, et d'améliorer ainsi les conditions de vie dans les collectivités les plus défavorisées. Il est alimenté par prélèvement sur les ressources fiscales des communes les mieux dotées.

COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL ET EFFORT FISCAL :

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est égal au rapport entre le produit fiscal voté et le produit fiscal théorique (c'est-à-dire l'application aux bases parisiennes des taux d'imposition moyens nationaux).

L'effort fiscal d'une commune est égal au rapport entre le produit de la taxe d'habitation, des deux taxes foncières, de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, de la taxe ou redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères, et le potentiel fiscal correspondant aux trois premières taxes précitées majoré des produits de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Ce coefficient mesure la pression fiscale pesant sur les ménages.

Les ratios (du rapport financier de l'année n) portent sur les données de l'année n-1, dernières données disponibles.

MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR

*Prix d'un appel local à partir d'un poste
fixe sauf tarif propre à votre opérateur